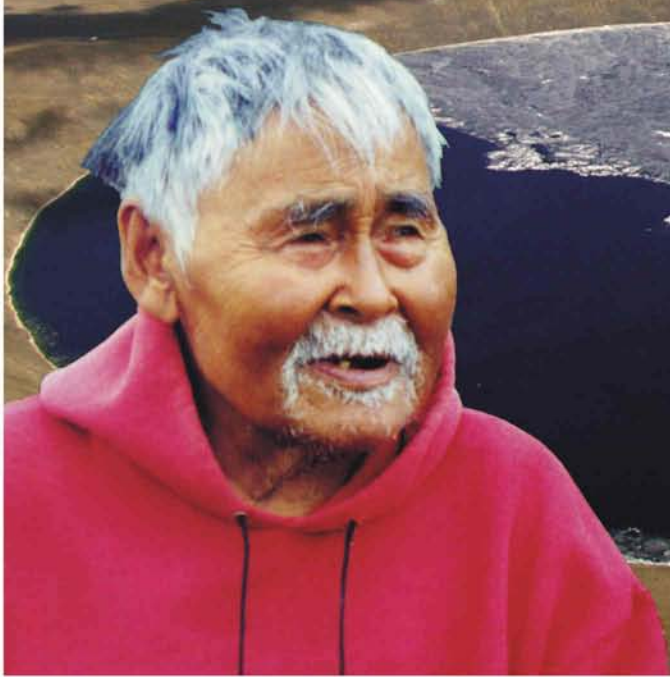
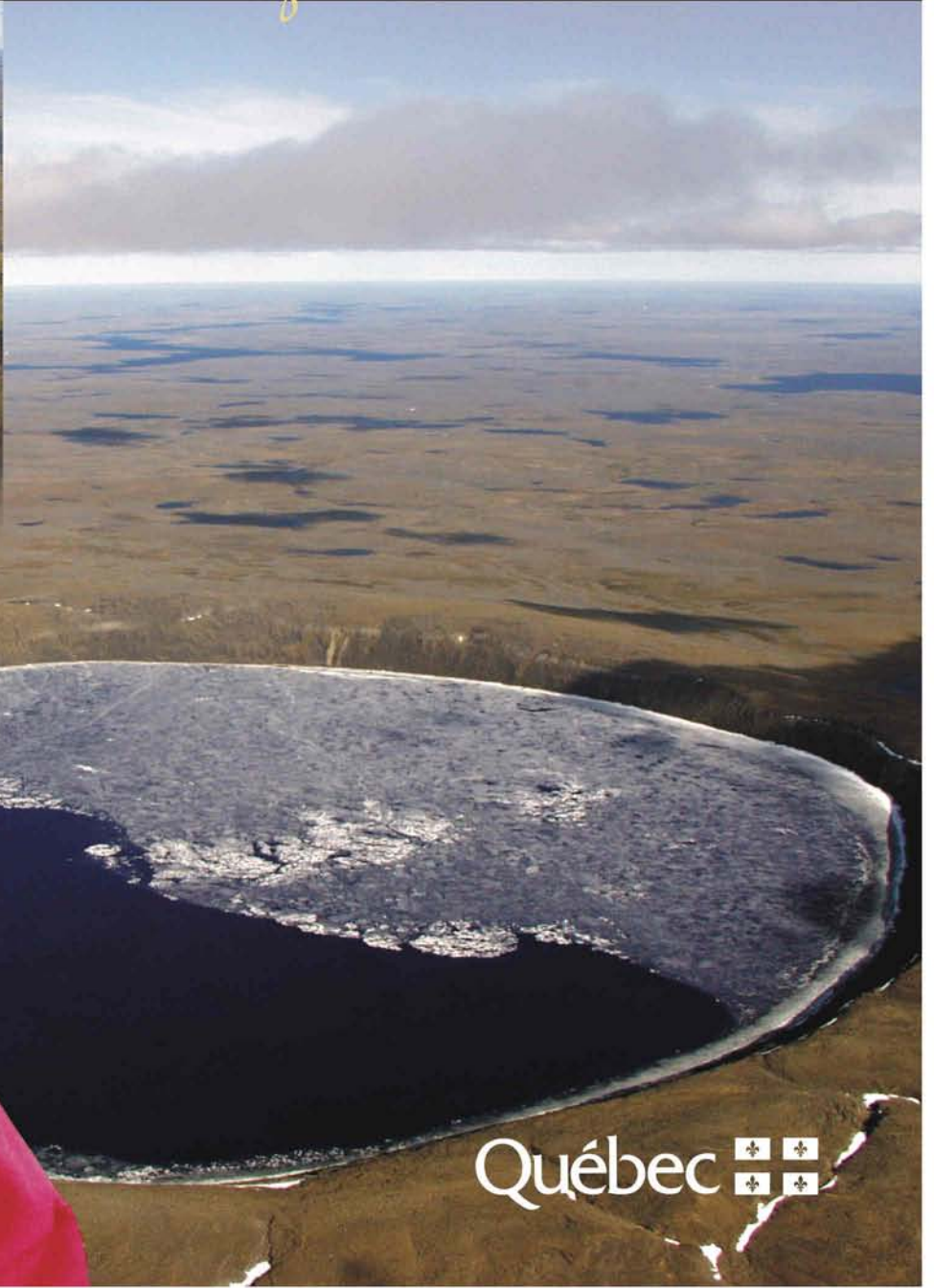


Plan directeur



Parc national des Pingualuit



Plan directeur



Parc national des Pingualuit

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 

Ce document a été réalisé par :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Direction du Développement durable,
du Patrimoine écologique et des Parcs
Service des Parcs

Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone sans frais : 1 800 561-1616
Site web: www.mddep.gouv.qc.ca

2

Rédaction

Stéphane Cossette
Raymonde Pomerleau

Cartographie

André Lafrenière

Révision linguistique

Judith Tremblay

Conception graphique

Alain Shé
André Lafrenière

Photographies

Jean Boisclair
Jean Côté
Robert Fréchette, ARK
Raymonde Pomerleau

REMERCIEMENTS

La production de ce document n'aurait pu être réalisée
sans la participation de plusieurs collaborateurs :

Administration régionale Kativik

Robert Fréchette

Municipalité de Kangiqsujaq

Charlie Alaku
Betsy Etidloie
Markusi Qisiq

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Serge Alain
Jean Boisclair
Josée Drouin
Jean Gagnon
Marthe Laflamme
Louis Lefebvre
Jacques Talbot
Gaétane Tardif



Table des matières

AVANT-PROPOS	9
1 INTRODUCTION	11
1.1 LE BUT DE LA CRÉATION DU PARC	11
1.2 LES OBJECTIFS DE LA CRÉATION DU PARC	12
1.3 L'HISTORIQUE DE LA CRÉATION DU PARC	12
1.4 LES RÉSULTATS DES AUDIENCES PUBLIQUES	16
1.4.1 LA CRÉATION DU PARC	16
1.4.2 LES LIMITES	16
1.4.3 LE ZONAGE	17
1.4.4 LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT	17
1.4.5 LA GESTION DU PARC	17
1.4.6 LA CONCERTATION	17
1.5 LE DROIT D'EXPLOITATION CONSENTI AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS	18
2 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU PARC	19
3 LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES	25
3.1 LE CLIMAT	25
3.2 LES RESSOURCES PHYSIQUES	25
3.2.1 LE RELIEF ET LES PENTES	25
3.2.2 LA GÉOLOGIE	26
3.2.3 LA GÉOMORPHOLOGIE ET LES DÉPÔTS DE SURFACE	26
3.2.4 L'HYDROGRAPHIE	26
3.3 LES RESSOURCES BIOLOGIQUES	27
3.3.1 LA VÉGÉTATION	27
3.3.2 LA FAUNE	27
3.4 LES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES	27
3.5 L'OCCUPATION ACTUELLE	27

4	LES UNITÉS DE PAYSAGES, LE POTENTIEL ET LES CONTRAINTES	29
	4.1 L'UNITÉ DU « CRATÈRE DES PINGUALUIT »	30
	4.1.1 LE POTENTIEL POUR LA CONSERVATION	30
	4.1.2 LE POTENTIEL POUR LA MISE EN VALEUR	30
	4.1.3 LES CONTRAINTES À L'AMÉNAGEMENT	33
	4.2 L'UNITÉ DU « COULOIR DE LA RIVIÈRE PUVIRNITUQ »	33
	4.2.1 LE POTENTIEL POUR LA CONSERVATION	33
	4.2.2 LE POTENTIEL POUR LA MISE EN VALEUR	33
	4.2.3 LES CONTRAINTES À L'AMÉNAGEMENT	33
	4.3 L'UNITÉ DU « PLATEAU »	33
	4.3.1 LE POTENTIEL POUR LA CONSERVATION	34
	4.3.2 LE POTENTIEL POUR LA MISE EN VALEUR	34
	4.3.3 LES CONTRAINTES À L'AMÉNAGEMENT	34
	4.4 DES CHOIX JUDICIEUX À FAIRE	34
4		
5	UN PARC NATIONAL	35
	5.1 LES ENJEUX	35
	5.2 LES ORIENTATIONS	35
	5.2.1 LES ORIENTATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	36
	5.2.2 LES ORIENTATIONS RELATIVES À L'OFFRE D'ACTIVITÉS ET DE SERVICES	36
	5.3 LE ZONAGE	37
	5.3.1 LA ZONE DE PRÉSERVATION EXTRÊME	37
	5.3.2 LES ZONES DE PRÉSERVATION	37
	5.3.3 LA ZONE D'AMBIANCE	38
	5.3.4 LA ZONE DE SERVICES	38
	5.4 LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT	38
	5.4.1 L'ADMINISTRATION	41
	5.4.2 L'ACCUEIL	41
	5.4.3 L'ACCÈS AU PARC	41
	5.4.4 LES ACTIVITÉS	42
	5.4.5 L'HÉBERGEMENT	48



6	CONCLUSION	51
7	LEXIQUE	53
8	BIBLIOGRAPHIE	57

LISTE DES CARTES

Carte 1 :	Le réseau des parcs nationaux du Québec et les régions naturelles	13	5
Carte 2 :	La limite	21	
Carte 3 :	L'agrandissement prévu	23	
Carte 4 :	La synthèse des potentiels et des contraintes	31	
Carte 5 :	Le zonage	39	
Carte 6 :	Le concept d'aménagement	43	
Carte 7 :	Les accès au parc	45	



Note aux lecteurs

Depuis la création du parc national des Pingualuit en janvier 2004, la responsabilité des parcs est passée de la Société de la faune et des parcs du Québec au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec en juin 2004 puis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en février 2005. Ainsi, les éléments de la planification stratégique de la Société et les engagements pris relativement aux parcs seront intégrés au plan stratégique du Ministère. De plus, la position prise par la Société à la suite des audiences publiques pour le parc des Pingualuit est maintenue par le Ministère. Enfin, il importe de préciser que les conditions associées au certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et les termes de l'entente signée entre l'Administration régionale Kativik (ARK) et la Société de la faune et des parcs du Québec relativement au parc des Pingualuit seront respectés par le Ministère.





Avant-propos

Avec l'adoption de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9) en 1977, le Québec pouvait désormais s'enorgueillir, à l'instar de la plupart des pays occidentaux, d'être en mesure de former un véritable réseau de parcs nationaux sur son territoire. Rappelons que les parcs sont voués prioritairement à la protection du patrimoine naturel du Québec pour le bénéfice et la satisfaction des générations actuelles et futures. Cela signifie que chacune des composantes du réseau des parcs est mise à l'abri de l'exploitation commerciale et industrielle des ressources forestières, minières ou énergétiques, et que le passage d'oléoducs, de gazoducs et de lignes de transport d'énergie y est interdit. Ces mesures visent à empêcher toute forme de dégradation du milieu naturel, à moins qu'elles ne se soient produites avant la création du parc.

Depuis le Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992, plus de 175 États, dont le Canada, ont signé et ratifié la Convention sur la *diversité biologique*¹. Le gouvernement du Québec a la responsabilité d'appliquer cette convention sur son territoire. Celle-ci constitue une incitation additionnelle à la création de nouveaux parcs puisque c'est l'un des moyens d'action privilégiés par le gouvernement pour concrétiser son engagement envers le développement durable. D'ailleurs, le Québec a rendu publique sa stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la *diversité biologique* ainsi qu'un plan d'action afférent en 1996. En juillet 2000, il s'est doté d'un nouveau cadre d'orientation pour l'élaboration d'une stratégie visant à atteindre à la fois une superficie en aires protégées de l'ordre de 8 % d'ici mars 2007 et la sauvegarde de toute sa *diversité biologique*.

La planification stratégique 2001-2004 de la Société de la faune et des parcs du Québec a centré la mise en valeur et la gestion des parcs sur la conservation, tout en privilégiant les activités axées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel. À cet effet, la révision de la Politique sur les parcs et la modification de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9) réaffirment la prépondérance de l'objectif de conservation et l'importance d'établir des indicateurs qui permettront d'en suivre l'évolution.

Cette planification stratégique qui signale les intentions de la Société de la faune et des parcs du Québec pour la création des parcs nordiques a été appuyée par la signature, le 9 avril 2002, d'une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik. L'entente précise que des parcs seront créés pour soutenir le tourisme dans cette région. Elle a été suivie le 13 juin de la même année par la signature d'une entente spécifique au développement de parcs au Nunavik, laquelle indique qu'outre le parc national des Pingualuit, quatre autres projets seront mis de l'avant d'ici 2007.

1. Les mots ou expressions en caractères gras et italiques sont définis dans un lexique à la fin du document.



1 Introduction

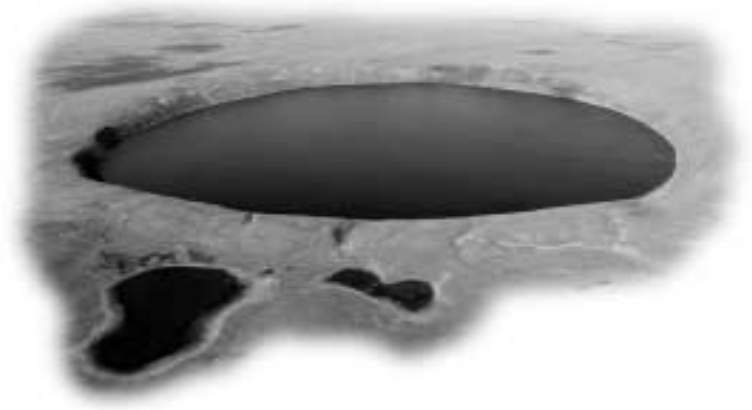
À l'extrême nord du Québec, sur les terres les plus élevées de l'Ungava, s'étend un lac fascinant, le lac Pingualuk. Niché au cœur du cratère des Pingualuit², il est parfaitement circulaire et doté d'eaux d'une telle limpidité qu'il n'existe guère d'équivalent sur terre. Vieux de plus d'un million d'années, ses parois, ses fonds et ses eaux livrent peu à peu les secrets de son origine. Aussi est-il facile de comprendre l'intérêt que le cratère des Pingualuit éveille auprès de la communauté scientifique depuis sa « découverte », somme toute récente.

Le cratère est enchâssé dans un plateau rocheux ciselé de lacs innombrables aux rives irrégulières et aux formes allongées. Hormis cet accident d'origine météoritique, le relief y est mollement dessiné et la végétation tellement menue qu'elle est injustement qualifiée d'inexistante. Le vent et le froid règnent sur cet univers de pierre, qui prend vie au cours d'un bref été, alors que les jours s'allongent démesurément.

Milieu à la fois fragile, isolé et rude, le parc national des Pingualuit, 22^e parc du réseau des parcs nationaux du Québec, est destiné aux personnes qui sauront en apprécier le caractère d'exception et à celles qui recherchent la nature à l'état brut. La création de ce parc rend aussi hommage à tous ceux qui ont su reconnaître la valeur du cratère des Pingualuit, mesurer sa vulnérabilité et poser des gestes pour en assurer la protection. Cette reconnaissance s'adresse tout particulièrement à la communauté inuite de Kangiqsujuaq qui, consciente de la richesse de son patrimoine naturel, a agi comme gardienne de cet héritage, pour notre bénéfice et celui des générations futures.

1.1 Le but de la création du parc

Le gouvernement du Québec a créé le parc national des Pingualuit afin de protéger un site exceptionnel du Québec, de renommée mondiale. En effet, le cratère des Pingualuit est unique tant par la netteté de sa forme que par sa jeunesse géologique et la pureté des eaux qui le remplissent. De plus, ce parc inclut un échantillon représentatif du Plateau de l'Ungava (B-39) : cette immense région naturelle, d'une superficie de l'ordre de 224 000 km², couvre la presque totalité de la péninsule d'où elle tire son nom (voir carte 1).



Ce plateau d'une altitude moyenne de 300 m est marqué de collines de faible envergure et d'une multitude de lacs. Formé en majorité de roches anciennes, il est pratiquement dénudé, sauf à sa marge sud qui coïncide avec la fin de la toundra forestière. Il est de plus caractérisé par la présence de *pergélisol* continu. Au point de vue faunique, on y trouve le cortège des espèces typiquement nordiques, tels les troupeaux de caribous, le renard arctique, l'ours blanc, le harfang des neiges, l'omble chevalier et bien d'autres.

Dans ce contexte, le parc national des Pingualuit allie nordicité, immensité et nature sauvage, qualités qu'on attribue à l'Ungava. Seule sa position nettement continentale

2. Mot inuktitut faisant référence à de hautes montagnes sur un territoire plat.

le prive de représenter la dimension côtière. Cette dernière trouvera plutôt un écho au sein d'autres projets de parcs nordiques que le gouvernement du Québec entend créer à court terme, notamment dans le secteur des monts de Puvirnituq, où des terres sont réservées à cet effet.

La création du parc national des Pingualuit permet également au gouvernement du Québec de remplir une de ses obligations inscrites dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ).

12

1.2 Les objectifs de la création du parc

Avec ce premier parc en milieu nordique, le gouvernement du Québec désire avant tout **protéger** un phénomène géologique exceptionnel et un échantillon représentatif d'une des plus grandes régions naturelles du Québec. Il vise aussi à **faciliter la découverte** de ce milieu. Enfin, il affirme son intention d'**associer les Inuits** à la protection, à la mise en valeur et à la gestion des parcs au Nunavik.

L'éducation constitue, au parc national des Pingualuit, l'outil par excellence permettant la découverte du territoire tout en contribuant à l'atteinte de l'objectif de protection de celui-ci. Les activités éducatives favorisent la compréhension des paysages, des phénomènes naturels, de la **diversité biologique** et également de l'histoire et de la culture des Inuits de ce secteur du Nunavik. Elles sont donc assujetties à la mission de conservation et ne peuvent en aucun cas mettre en péril le patrimoine naturel et culturel du parc.

La récréation en environnement naturel représente, tout comme l'éducation, un moyen de s'ouvrir au milieu. Au même titre que les activités éducatives, les activités récréatives proposées dans les parcs québécois doivent, en priorité, concourir à l'atteinte de la mission de ces territoires qui est de protéger des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel.

Enfin, le troisième objectif affirme une forte volonté du gouvernement d'associer la population du Québec et, en particulier, les forces vives régionales, à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du parc pour que soit transmis aux générations futures un territoire naturel de qualité. Cet objectif s'est traduit par la signature d'une entente relative à la gestion du parc national des Pingualuit avec les organismes inuits.

1.3 L'historique de la création du parc

L'idée de créer un parc dans la région désignée comme le « Cratère-du-Nouveau-Québec » date de la fin des années 1970 et a été promue par les représentants de la communauté inuite la plus proche, soit celle de Kangiqsujuaq. Plusieurs étapes ont été franchies depuis.

En 1977, le Québec se munit d'une loi-cadre qui lui permet désormais de créer des parcs selon les critères reconnus par l'Union mondiale pour la nature. À partir de ce moment et jusqu'au début des années 1980, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche³, alors responsable en matière de parc, révisé les limites et la vocation des parcs existants. Il se dote d'une politique et des outils qui facilitent la sélection des sites pour compléter son action à long terme. Il désigne aussi parmi les autres territoires sous sa responsabilité ceux qu'il souhaite intégrer au réseau des parcs québécois. Cet exercice de planification permet d'asseoir le réseau sur des bases solides.

3. Il importe de préciser que la responsabilité des parcs québécois est passée au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en 1979, puis au ministère de l'Environnement et de la Faune en 1996, à la Société de la faune et des parcs du Québec en 1999, au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en 2004 et finalement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en 2005.

Carte 1

Carte 1



En 1980, le territoire connu sous la désignation de « Cratère-du-Nouveau-Québec »⁴ voit sa vocation de parc inscrite à l'annexe 6 de la Convention complémentaire n° 6 de la CBJNQ. Dans cette annexe, le gouvernement du Québec s'engage à créer un parc selon une indication cartographique déterminée.

Au cours de la période 1980-1986, le gouvernement crée 14 parcs au sud du 49^e parallèle, dans la partie du Québec la plus fortement soumise à l'exploitation des ressources naturelles et qui subit le plus de pressions environnementales. Par la suite, il décrète un moratoire sur la création de nouveaux parcs afin de consolider et de mettre en valeur ceux déjà existants.

En 1989, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dépose au Comité ministériel permanent de l'aménagement, du développement régional et de l'environnement (COMPADRE) un mémoire portant sur des sites d'intérêt du territoire québécois, situés au nord du 49^e parallèle, pour que le ministère de l'Énergie et des Ressources les inscrive comme projets de parc au plan d'affectation des terres publiques alors en préparation. Le but est de soustraire à l'exploitation les ressources forestières, minières et énergétiques des sites représentatifs des régions naturelles, ou ayant des attraits particuliers, en attendant que le gouvernement du Québec soit prêt à leur accorder légalement le statut de parc.

En 1990, à la suite d'une consultation interministérielle, le COMPADRE donne son aval aux 18 projets soumis. En ce qui a trait au Cratère des Pingualuit, une nouvelle délimitation est retenue. Bien qu'elle diffère de la proposition figurant à la CBJNQ, elle en respecte néanmoins les intentions puisqu'elle l'englobe totalement. Le COMPADRE demande au ministère de l'Énergie et des Ressources d'inscrire ce site au plan d'affectation des terres publiques.

En 1991, le projet de parc cherchant à protéger le cratère des Pingualuit fait partie d'un premier groupe de territoires qui, au nord du 49^e parallèle, sont mis en réserve pour la création de parcs et ainsi soustraits au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière et à l'exploration minière par un arrêté ministériel du ministère de l'Énergie et des Ressources (A.M. 91-192 (11 juillet 1991), 1991 G.O.2., 4573, eff 1991-08-07).

4. Afin de faciliter la compréhension du texte, le toponyme inuit « Pingualuit », officialisé par la Commission de toponymie du Québec en 2001, sera utilisé pour désigner le « Cratère-du-Nouveau-Québec ».

En 1992, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dévoile son plan d'action sur les parcs intitulé « La nature en héritage ». Étape importante de l'histoire récente des parcs au Québec, ce plan prévoit un accroissement notable des aires protégées par le statut de parc. On y confirme l'intention du ministère de créer entre autres, au Nunavik, le parc national des Pingualuit et sa volonté d'associer plus étroitement le milieu régional à sa création et à sa gestion. Le Ministère précise qu'il entend d'abord consulter les communautés touchées et s'assurer de la concordance de ses projets avec la CBJNQ.

Le plan d'action annonce également la mise en place d'un mécanisme d'harmonisation où les différents intervenants peuvent échanger sur les perspectives de croissance de ces parcs. Il permet aussi un suivi de l'aménagement des parcs et l'harmonisation de leur mise en valeur avec les projets conciliables proposés en périphérie.

Au cours de cette année, des démarches sont entreprises auprès des différents comités nés de la CBJNQ.

En 1994, le Comité conjoint de Chasse, de Pêche et de Piégeage adopte une résolution favorable aux projets de parcs en milieu nordique, dont celui des Pingualuit, dans la mesure où l'exercice du droit d'exploitation par les *bénéficiaires* est respecté, tel qu'il est prévu au chapitre 24 de la CBJNQ et à la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1).

En 1995, des pourparlers ont également lieu auprès du Comité consultatif de l'environnement Kativik et de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK). Il faut rappeler ici que les projets de parcs devant être réalisés sur le territoire touché par la CBJNQ sont soumis au processus d'évaluation environnementale et sociale.

En 1996, l'ARK, responsable de l'aménagement du territoire au Nunavik, produit le Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik dans lequel tous les projets de parc dans cette partie du Québec, dont celui des Pingualuit, sont identifiés. Ce plan reçoit l'aval des communautés inuites en 1998.

Au cours de la même année, le milieu inuit s'investit étroitement dans l'élaboration du premier projet de parc au Nunavik. En vue de formaliser les échanges, le Groupe de travail Pingualuit est formé. Il est composé de représentants issus de divers groupes d'intérêt, dont la Société Makivik,

l'ARK, la Corporation du village nordique de Kangiqsujuaq, la Corporation foncière du village, l'Association touristique du Nunavik et le ministère de l'Environnement et de la Faune.

Une des premières actions du groupe de travail est de faire reconnaître la désignation toponymique en inuktitut des principales composantes du projet. Ainsi, à l'automne de 1998, la Commission de toponymie du Québec approuve cette requête pour changer le nom de « lac du Cratère » en celui de « lac Pingualuk » et le projet est désigné sous le nom de « parc des Pingualuit ».

16

Tout au long du processus de création du parc, les organismes régionaux sont informés régulièrement de l'évolution du projet par le biais des membres du Groupe de travail Pingualuit qui se réunit à de nombreuses reprises et par des rencontres périodiques avec les représentants du gouvernement du Québec.

En 1998, de concert avec la communauté, le ministère de l'Environnement et de la Faune procède aux travaux d'inventaire des ressources. Au cours des années suivantes, il produit un État des connaissances sur le milieu et un Plan directeur provisoire qui explicite le projet de parc. Parallèlement, il procède à une étude d'impact environnemental et social conformément à la directive de sa Direction des évaluations environnementales.

Le 16 novembre 2000, conformément à la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9), le projet de parc est soumis à la consultation publique dans le village nordique de Kangiqsujuaq en présence du ministre responsable de la Faune et des Parcs du Québec. Au cours de ces audiences, divers groupes, organismes et individus se prononcent sur le projet.

En 2001, l'analyse des commentaires formulés lors des audiences publiques permet de bonifier la proposition initiale et de compléter l'étude d'impact environnemental et social transmise au ministère de l'Environnement le 29 mai. La CQEK procède à la tenue de sa propre audience publique le 21 novembre de cette même année à Kangiqsujuaq.

Le 22 avril 2002, la CQEK transmet au ministère de l'Environnement sa décision d'autoriser le projet. En juin, ce dernier fait parvenir à la Société de la faune et des parcs du Québec un certificat d'autorisation (# 3215-18-02) émis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), permettant ainsi la poursuite du processus menant à la création du parc.

Le 1^{er} janvier 2004, le parc national des Pingualuit est créé en vertu du décret gouvernemental n° 1322-2003. Fait inusité, la création de ce parc est assortie de la signature de la Convention complémentaire n° 17 de la CBJNQ, le 29 août 2003, afin de mettre à jour l'indication cartographique apparaissant à l'annexe n° 6 de la Convention complémentaire n° 6 de la CBJNQ.

Le 23 mars de cette même année, l'ARK signe une entente relative au parc des Pingualuit avec la Société de la faune et des parcs du Québec. Par cette entente, la Société confie à l'ARK les services de gestion des opérations, des activités et des services du parc, l'organisation des activités et des services, son entretien ainsi que les travaux d'aménagement, d'immobilisation et d'entretien majeur du parc. La Société de la faune et des parcs du Québec s'engage également à fournir à l'ARK le plan directeur du parc, lequel doit orienter ses actions. Le présent document constitue l'annexe 4 de cette entente et en fait partie intégrante.

1.4

Les résultats des audiences publiques

La tenue des audiences publiques en vertu de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9) a attiré plus de 200 personnes et a suscité la production de 42 interventions verbales ou écrites, dont 33 provenaient de résidents ou d'organismes du Nunavik. Les principaux thèmes abordés ont touché la création du parc, les limites, le plan de *zonage*, le concept d'aménagement, la gestion du parc et la concertation.

1.4.1 LA CRÉATION DU PARC

La grande majorité des intervenants (91 %) s'est montrée favorable à la création du parc national des Pingualuit, ceci dans un avenir le plus rapproché possible, permettant au gouvernement du Québec de concrétiser son projet sans crainte.

1.4.2 LES LIMITES

Les limites du projet ont soulevé des commentaires et des propositions tant pour l'agrandissement (23 %) que pour la réduction (7 %) du parc, surtout en ce qui concerne sa limite nord. Soulignons que la Société Makivik et l'ARK ont toutes deux formellement appuyé le fait que le parc ne se résume pas à la limite inscrite à la CBJNQ.



La position de la Société de la faune et des parcs du Québec à l'égard des demandes de modification des limites du parc est la suivante :

- ❖ Conserver toute la superficie du parc proposée lors des audiences publiques;
- ❖ Accroître la limite au nord de la rivière Puvirnituq de façon à accorder à cette dernière une protection uniforme de 1 km de profondeur tout au long de son cours entre la décharge du lac Lamarche et celle du lac Saint-Germain;
- ❖ Ne pas retenir l'île Qajartalik parce qu'elle est pour l'instant sous la juridiction du territoire du Nunavut. Une réévaluation pourra être effectuée au moment opportun.

1.4.3 LE ZONAGE

La Société de la faune et des parcs du Québec maintient le plan de *zonage* proposé malgré les quelques correctifs suggérés. En effet, l'application d'un *zonage* plus restrictif aurait eu pour effet d'interdire l'accès au cratère, le secteur le plus recherché du parc.

1.4.4 LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

Le concept d'aménagement a fait l'objet de nombreux commentaires visant à appuyer et à bonifier la proposition. De manière générale, l'accès au parc et l'hébergement ont été les sujets les plus débattus.

La position de la Société de la faune et des parcs du Québec confirme le village de Kangiqsujuaq comme la seule porte d'entrée du parc, à partir duquel un accès sera établi en direction du cratère. L'accès terrestre à l'aide de véhicules permettant le transport de petits groupes de visiteurs sera favorisé, dans la mesure où cette option s'avèrera possible sans incidence majeure sur l'environnement et à un coût acceptable. Advenant le cas où ces conditions ne pourront être rencontrées, d'autres hypothèses seront étudiées, dont l'accès aérien.

En ce qui a trait aux demandes d'accroissement du nombre de refuges et d'aires de camping, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs évaluera les besoins de la clientèle du parc en fonction de la croissance de la fréquentation avant d'y donner suite.

1.4.5 LA GESTION DU PARC

De nombreux intervenants ont émis des commentaires ou des propositions en lien avec la gestion du parc. Les sujets les plus fréquemment rapportés à ce chapitre concernent le respect de la culture inuite, la protection des ressources du parc, l'emploi et la formation.

La position de la Société de la faune et des parcs du Québec sur ces sujets est la suivante :

- ❖ Les termes de la CBJNQ seront respectés;
- ❖ Les Inuits seront responsables de la gestion des activités et des services dans le parc. Il revient au gestionnaire du parc de régir les conditions de travail des employés. Toutefois, les postes où les employés seront en contact avec les visiteurs devront être attribués à du personnel multilingue;
- ❖ L'Entente relative au parc national des Pingualuit prévoit qu'un Plan de formation et un Plan de gestion des sites naturels, culturels, archéologiques et de sépultures doivent être réalisés à la suite de la création du parc.

1.4.6 LA CONCERTATION

Le désir de concertation a été exprimé par plusieurs intervenants. Ainsi, certains d'entre eux ont indiqué que la participation des Inuits et des organisations du Nunavik à la mise en œuvre du projet est la clé du succès et souhaitent y être associés.

Une formule équivalente aux *tables d'harmonisation* que les parcs du Québec méridional ont élaborées est organisée pour les parcs nordiques. Ainsi, un comité d'harmonisation a été créé en vertu de l'article 9 de l'Entente relative au parc national des Pingualuit. Son mandat porte sur le développement du parc. Ce comité est composé de représentants de la Corporation du village nordique de Kangiqsujuaq, de la Corporation foncière du village, de l'ARK, de la Société Makivik et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1.5

Le droit d'exploitation consenti aux bénéficiaires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

18

Le parc national des Pingualuit étant le premier parc à être créé sur le territoire conventionné, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit préciser sa position relativement à la pratique du droit d'exploitation. En effet, la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9) indique à l'article 7 a) que *nonobstant toute disposition législative, toute forme de chasse ou de piégeage est interdite dans un parc*. Tous les parcs du réseau implantés au Québec méridional sont conformes à cette disposition légale. Les visiteurs du parc national des Pingualuit, non bénéficiaires des conventions nordiques, sont soumis aux mêmes règles. Toutefois, afin de respecter les termes du chapitre 24 de la CBJNQ et la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c. D-13.1), les **bénéficiaires** peuvent exercer le droit d'exploitation à l'intérieur des limites du parc.

En ce qui a trait à la cohabitation entre les activités d'observation et l'exercice du droit d'exploitation, le comité d'harmonisation veillera à concilier les diverses formes d'utilisation du site.



2 La situation géographique du parc

Le parc national des Pingualuit se trouve au nord-est de la région naturelle du plateau de l'Ungava (voir carte 1). Confiné entre le 61° 06' et le 61° 28' de latitude Nord et entre le 73° 13' et le 74° 18' de longitude Ouest, il couvre une superficie de 1 133,9 km². Il englobe bien sûr l'attrait exceptionnel qu'est le cratère des Pingualuit, de même que la plupart des éléments qui caractérisent l'ensemble de la région naturelle.

Le cratère des Pingualuit, au cœur du parc, se trouve en ligne droite à une centaine de kilomètres à l'ouest du village le plus rapproché, soit Kangiqsujuaq. Pour sa part, ce dernier est situé à 430 km au nord-ouest de Kuujuaq, à quelque 1 800 km au nord-est de Montréal, et n'est accessible que par avion et par bateau. Dans ce dernier cas, il est utilisé uniquement pour le transport des biens.

Le périmètre du parc (voir carte 2) est essentiellement basé sur la notion de la protection de la tête des **bassins hydrographiques**. Toutefois, à l'est et au nord, le périmètre déroge à ce principe. Ainsi, à l'est, il s'adosse à la limite des terres de la catégorie II du village de Kangiqsujuaq. Coïncidant avec la rive est de la rivière Vachon, il s'agit là d'un repère naturel facile à identifier.

Au nord, la situation est plus complexe. Le bilan des audiences publiques tenues en novembre 2000 a démontré la volonté populaire d'agrandir le périmètre déjà soustrait à l'exploration et à l'exploitation minière. La Société de la faune et des parcs considérait que le parc doit accorder une protection minimale à la rivière Puvirnituk, établissant la limite au nord de la rivière sur une profondeur uniforme de 1 km. L'arrêté du ministère des Ressources naturelles en date du 24 mars 2003 (A.M. 2003-011 (24 mars 2003), 2003 G.O.2., 2079, eff 2003-03-09) confirme cette position gouvernementale. Néanmoins, la présence de titres miniers actifs à proximité de la rivière ne permet pas l'application intégrale de la proposition dans l'immédiat. La limite du parc reflète donc cette réalité, étant disposée en gradins au nord de la rivière. Lorsque cela est possible, les segments sont localisés à 1 km au nord de la rive, alors que pour le reste, ils s'adosent aux titres octroyés. Ces derniers seront progressivement soustraits aux activités minières à la suite de leur expiration et non-renouvellement, abandon ou révocation, pour être intégrés au parc. À terme, la superficie du parc sera portée à 1 148,7 km². La carte 3 illustre en détail cette situation.



Carte 3



3 La synthèse des connaissances

Ce chapitre résume le document *État des connaissances, Parc des Pingualuit*, publié en 2000, dans lequel on peut obtenir des renseignements plus détaillés sur les ressources biophysiques, sociales et culturelles du parc et de ses environs.

3.1 Le climat

Le climat de la région du cratère des Pingualuit est de type polaire de toundra. Il s'agit des conditions climatiques les plus rudes du Québec. Les températures moyennes annuelles tournent autour de -10 °C, alors que les moyennes mensuelles des mois les plus froids, janvier et février, oscillent autour de -28 °C. À l'inverse, la moyenne mensuelle de juillet, le mois le plus chaud, atteint 5,6 °C. La *saison sans gel* est courte et variable, mais la moyenne se situe à 20 jours. Les précipitations moyennes totales sont faibles, jouant dans l'intervalle de 300 mm à 400 mm par an. Bien que la fraction de neige compte pour 50 % des précipitations annuelles, l'accumulation au sol ne dépasse jamais 1 m. Enfin, seuls les mois de juillet et d'août sont pratiquement dépourvus de précipitations neigeuses.

Les vents soufflent surtout de l'ouest et du sud-ouest, avec des vitesses assez importantes, la moyenne annuelle touchant 20 km/h. Quant à la durée du jour, elle est extrêmement changeante. Elle joue entre 20 heures au solstice d'été et un peu plus de 5 heures au solstice d'hiver. La fréquence de couvert nuageux et de brouillard est de 60 % en période estivale, ce qui place cette région parmi les moins ensoleillées du Québec. Finalement, l'englacement des lacs a lieu vers le début de novembre, alors que celui des rivières est décalé de quelques semaines. Elles s'en libèrent à la fin de juin tandis que le déglacement des lacs se fait au début de juillet.

3.2 Les ressources physiques

3.2.1 LE RELIEF ET LES PENTES

Le relief du parc est peu accentué, l'altitude moyenne oscillant entre 450 m et 550 m. Ceci le classe parmi les terres les plus élevées de l'Ungava. L'anneau rocheux qui forme l'enceinte du cratère se distingue du paysage environnant en présentant une surélévation moyenne d'une centaine de mètres. Il atteint 657 m en son point culminant.

À l'opposé, la vallée de la rivière Puvirnituk est délimitée par un encaissement d'une centaine de mètres formé de parois abruptes. Il s'agit d'un magnifique canyon ponctué d'un double coude à 90 °, où les eaux s'engouffrent à vive allure. Il est prolongé d'une *vallée glaciaire* en auge qui faiblit graduellement vers l'aval. De plus, un canyon secondaire s'est formé sur une distance de 3,5 km, à la décharge du lac Lamarche.

Quant aux pentes, elles ne sont marquées qu'au contact du cratère et des canyons. Elles rendent l'accès difficile, tant au lac Pingualuk qu'aux rivières qui serpentent au fond des vallées.



3.2.2 LA GÉOLOGIE

La majorité du territoire du parc appartient à la province tectonique du lac Supérieur. Il s'agit de roches âgées de plus de deux milliards d'années (*archéen*), fortement érodées. De nature acide, elles sont en majorité constituées de *granodiorites*. Au nord, à proximité de la rivière Puvirnituk, s'effectue un contact géologique avec la *ceinture du Cap Smith* qui traverse l'Ungava d'est en ouest. Cette formation datant du *protérozoïque* est plus récente (500 Ma à 250 Ma) et marquée d'une série de *plissements* alignés parallèlement à la rivière. Il s'agit principalement de roches métasédimentaires de nature basique. Les filons-couches de *gabbro*, plus résistants à l'*érosion*, sont particulièrement mis en évidence en bordure de la rivière où ils forment des *talus* prononcés. Une *faille de chevauchement* localisée au sud de la rivière Puvirnituk marque le contact entre la *ceinture du Cap Smith* et la province du lac Supérieur. La *ceinture du Cap Smith* est une zone d'intérêt économique pour la région, en raison de sa teneur élevée en indices minéralisés.

Le météorite entré en collision avec la Terre il y a près de 1,4 million d'années a provoqué une explosion qui a eu pour effet de modifier la structure de certaines roches (*impactites*) et a donné la forme circulaire du cratère des Pingualuit. Il s'agit d'un des cratères les plus jeunes au monde et des mieux préservés. Les *impactites* sont disséminées autour du cratère, mais on en trouve une proportion plus importante dans le « chenal des *impactites* », au nord-ouest du cratère.

3.2.3 LA GÉOMORPHOLOGIE ET LES DÉPÔTS DE SURFACE

À l'instar du plateau de l'Ungava, le socle rocheux du parc a été façonné par le passage des glaciers et par l'action du gel, phénomène qui se poursuit de nos jours.

Ainsi, la dernière glaciation a laissé plusieurs traces dans le parc. Un placage de *till* le couvre presque dans sa totalité, lequel dépasse 1 m d'épaisseur sur près de la moitié de sa superficie. Ce *till*, fréquemment assorti de blocs rocheux et de grosses pierres, est ponctué çà et là de formes liées à des phases *glaciolacustres* ou *fluvioglaciaires*. Les chercheurs croient cependant que le fond du cratère aurait été épargné du travail érosif des glaces, lui permettant de préserver intacte une couche de sédiments considérable, laquelle constituerait un témoin important des événements antérieurs à la dernière glaciation.

Au moment de la déglaciation, un immense lac a couvert, dans l'intervalle de 8000-7000 ans avant nos jours, pratiquement 80 % de la superficie du parc. Les anciennes lignes de rivages aujourd'hui perchées parlent éloquemment de cet épisode, laissant deviner la mouvance des rives et du niveau de ce lac éphémère. Des lignes de rivage anciennes situées à l'intérieur du cratère tendent à démontrer que la hauteur du lac Pingualuk a également fluctué à cette époque.

De nos jours, les formes de terrain sont surtout liées à l'action du gel : *gélifraction*, *ostioles*, *polygones*, *lobes de gélifluxion* et *coins de glace* sont très répandus. Enfin, on ne peut passer sous silence la présence du *pergélisol* continu. Il atteindrait une profondeur de 500 m dans la région. Son existence conditionne le drainage qui se limite à la mince couche de surface dégelant sur un peu plus de 1 m chaque année et est connue sous le nom de mollisol.

3.2.4 L'HYDROGRAPHIE

Le parc national des Pingualuit se trouve à la ligne de partage des eaux drainées, selon le cas, dans la baie d'Hudson ou dans la baie d'Ungava. Sa portion nord fait partie du *bassin hydrographique* de la rivière Puvirnituk, dont les eaux se déversent dans la baie d'Hudson après un parcours de 257 km vers l'ouest. Sa partie centrale et méridionale est drainée vers l'est, par la rivière Vachon, un sous-bassin de la rivière Arnaud qui se jette dans la baie d'Ungava, sur une distance similaire.

Avec une superficie de 29 km², le lac Rouxel est le plus important du territoire. Toutefois, sept autres lacs possèdent une superficie supérieure à 2 km², dont le lac Pingualuk qui totalise 6,4 km²⁵. De façon générale, les lacs sont peu profonds, exception faite de celui du cratère qui atteint un maximum de 267 m de profondeur. Ce dernier se caractérise également par un *bassin hydrographique* isolé, alimenté uniquement par les précipitations et sans *exutoire* apparent.

Le Nord du Québec est réputé pour la qualité de ses plans d'eau. À cet égard, les propriétés de l'eau du lac Pingualuk sont inégalées au Québec. Sa pureté et sa transparence constituent des attributs exceptionnels, lui permettant de se classer sous ce rapport parmi les plus hauts rangs dans le monde.

5. Superficie mesurée à partir des feuillets 1 : 50 000 du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Canada, à l'aide du logiciel Micro-Station.



3.3

Les ressources biologiques

3.3.1 LA VÉGÉTATION

Le parc national des Pingualuit se situe au-delà de la limite des arbres, dans le domaine de la toundra. La végétation de tels milieux est souvent sous-estimée. Malgré les apparences, elle est omniprésente puisqu'elle est composée en grande majorité de *lichens* qui forment une mince strate couvrant la totalité du substrat rocheux. Cependant, on trouve des communautés de mousses et de plantes herbacées dans les milieux humides. Les plantes ligneuses se résument à quelques espèces d'arbustes qui croissent prostrés au sol, à l'abri des rochers. Aucun arbre, même rabougri, ne s'y développe.

La flore de ce territoire témoigne d'une évidente filiation arctique. Elle est composée de 129 espèces de plantes *vasculaires*, de 171 espèces de *lichens*, de 147 espèces de mousses et de sphaignes et de 60 espèces d'*hépatiques*. Malgré une faible diversité si l'on compare à des localités plus méridionales, elle n'en comprend pas moins des éléments remarquables, dont quatre nouvelles espèces de plantes *vasculaires* et une vingtaine d'*invasculaires* (*lichens*, mousses et *hépatiques*) pour la péninsule du Québec-Labrador. L'intérêt floristique est particulièrement associé au corridor de la rivière Puvirnituq, en lien étroit avec la nature basique du substrat rocheux. On y voit en effet une diversité de végétaux plus marquée que sur le plateau, dont plusieurs espèces rares.

3.3.2 LA FAUNE

La faune du parc est peu connue, l'isolement des lieux n'ayant pas facilité les inventaires. Les connaissances générales qui se rapportent à la péninsule de l'Ungava nous laissent croire que, tout comme la flore, la faune se caractérise par sa grande simplicité, phénomène accentué par l'éloignement du milieu marin ayant pour effet de réduire la variété d'habitats. Quelque 25 espèces d'oiseaux et une dizaine d'espèces de mammifères vivent dans cette partie septentrionale de la toundra et sont susceptibles d'être trouvées au sein du parc. L'omble chevalier et le touladi sont les espèces de poissons les plus communes du parc. La présence d'une population d'ombles chevaliers, confinée aux eaux du lac Pingualuk apparemment depuis la déglaciation du territoire il y a 7 000 ans, crée pour sa part un intérêt indéniable.

En milieu nordique, la faible diversité est souvent compensée par l'abondance. À ce propos, la présence du caribou en cet endroit se veut un exemple éloquent doublé d'un attrait inégalé. Depuis 1993, l'aire de vèlage du troupeau de la rivière aux Feuilles occupe l'extrémité septentrionale de l'Ungava, couvrant ainsi la totalité du parc. La période de mise bas s'étend de la fin avril au début juillet. Ce troupeau, dont l'effectif est estimé à 628 000 individus (Couturier *et al*, 2004), serait en expansion. Il est maintenant le premier en importance au Québec.

3.4

Les ressources archéologiques et historiques

Bien que très localisés, et n'offrant aucunement la richesse et la diversité des sites côtiers, les vestiges de la présence humaine, découverts à ce jour au sein du parc, présentent tout de même un intérêt certain, puisqu'ils permettent de souligner les liens étroits qui unissent les Inuits à la nature. Ces liens sont encore bien réels et ne trouvent guère d'équivalent dans les sociétés occidentales. La principale concentration de sites anciens a été relevée à l'est du cratère. Ceux-ci sont disséminés sur le sommet d'un long *esker* et faits de pierres disposées en cercle, lesquelles délimitaient l'emplacement des tentes.

3.5

L'occupation actuelle

Au moment de la création du parc, les installations consistaient uniquement en deux camps inuits, l'un situé à l'ouest du lac Saint-Germain, l'autre à la décharge du lac Vergons. Néanmoins, plusieurs secteurs du parc sont fréquentés par les Inuits qui exercent leurs activités sans pour autant qu'il y ait nécessité de mettre en place une infrastructure permanente.

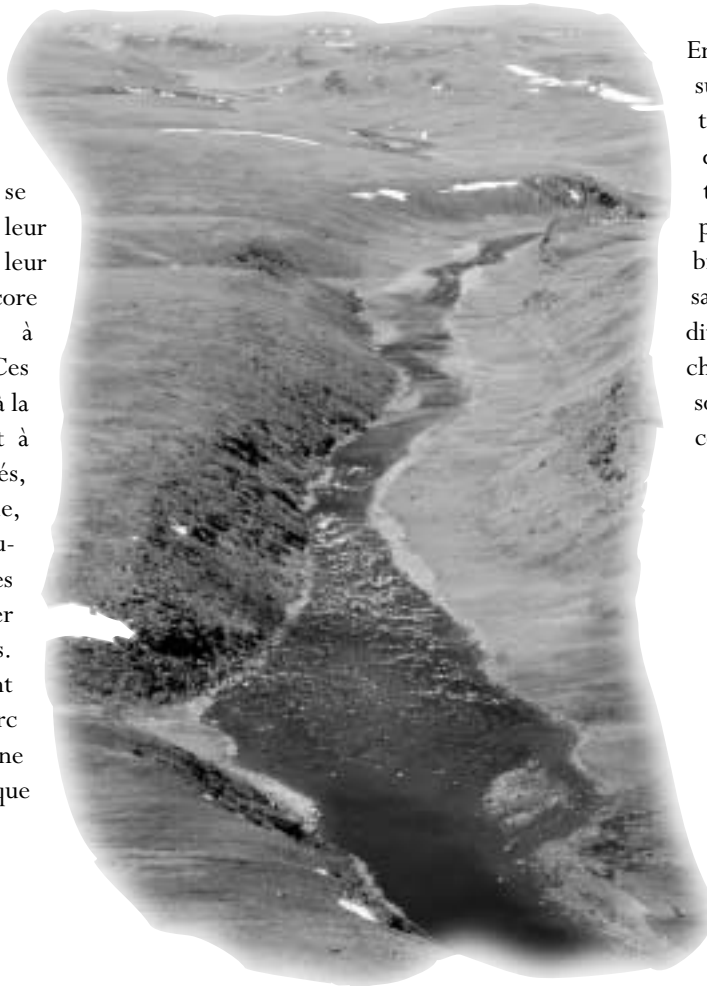


4 Les unités de paysages, le potentiel et les contraintes

L'étude des paramètres biophysiques a permis de subdiviser le parc national des Pingualuit en trois unités de paysages distinctes (voir carte 4). Ainsi, alors que l'unité du « Plateau » est typique de la région naturelle du plateau de l'Ungava, celles du « Cratère des Pingualuit » et du « Couloir de la rivière Puvirnituq » montrent des combinaisons de facteurs respectivement exclusifs, se démarquant clairement du vaste ensemble.

Le « Plateau », malgré la grande homogénéité de ses composantes majeures, permet tout de même d'isoler deux sous-unités dont la distinction tient principalement à la perception visuelle. Ces deux sous-unités ont été désignées le « Collier des grands lacs » et les « Collines de la frange est ».

Ces unités recèlent de nombreux atouts offrant un potentiel pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel. Elles se démarquent par leur fragilité ou leur rareté, leur ampleur, leur qualité, leur degré de représentativité ou encore par leur cachet exceptionnel à l'intérieur de la région naturelle. Ces avantages ont trait principalement à la géologie, à la géomorphologie et à l'hydrographie. Pour certaines unités, ou encore de manière ponctuelle, des caractéristiques végétales, fauniques, archéologiques, esthétiques et panoramiques peuvent s'ajouter comme attraits complémentaires. Les habitats fauniques présentent une dimension importante du parc et exigent une approche qui tienne compte des cycles propres à chaque espèce.



Le parc est loin d'être exempt de contraintes à l'aménagement. Celles d'ordre technique, que l'on pourrait qualifier de généralisées, marquent l'ensemble du territoire. Le *pergélisol* qui distingue la toundra nécessite des procédés de construction adaptés, de façon à éviter le dégel de la surface, ce qui pourrait créer localement des mouvements de terrain irréversibles. Au moment de la fonte, le *pergélisol* provoque également un égouttement superficiel qui transforme la toundra en un immense milieu humide, lequel devient alors sensible aux altérations mécaniques et au piétinement répété. Dès juillet, la surface s'assèche et retrouve une meilleure résistance. Cette particularité conditionne le choix des éléments d'infrastructure, leur localisation et leur période d'implantation.

Enfin, un mot s'impose ici sur les conditions climatiques fort rigoureuses qui règnent aux alentours du cratère et sur le plateau. Froid, vent et brouillard sont courants, sans compter que les conditions sont extrêmement changeantes et différent souvent de celles de la côte.

4.1

L'unité du « Cratère des Pingualuit »

L'unité du « Cratère des Pingualuit » occupe la position centrale du parc. Elle cumule tous les éléments qui fournissent au parc son caractère d'exception et est à l'origine même de sa création. La zone d'influence du cratère ne se limite pas au phénomène lui-même. Elle inclut à sa périphérie une série d'attraits de nature géologique, géomorphologique, floristique et archéologique qui l'enrichissent, mais dont les propriétés sont indépendantes du phénomène astronomique proprement dit.

4.1.1 LE POTENTIEL POUR LA CONSERVATION

Les plans d'eau du parc national des Pingualuit sont tous limpides et cette qualité doit demeurer inaltérée. Cependant, l'eau du lac Pingualuk exige une attention toute particulière. En effet, la longue période de renouvellement des eaux, évaluée à 330 années, est un indice éloquent de la difficulté qu'aurait un tel milieu à récupérer à la suite d'une contamination. Des mesures devront être prises pour éviter que des sédiments ou tout rejet découlant de l'activité humaine altèrent ce *bassin hydrographique* isolé.

Les *impactites* disséminées dans le secteur ne sont pas plus fragiles que d'autres roches, mais elles sont peu nombreuses et forment la matière première sur laquelle s'appuie la recherche scientifique. De petite taille, elles ne peuvent être repérées que par des personnes averties ou de manière accidentelle.

Cette unité de paysage comprend une partie de ce qui a été défini par Michel A. Bouchard⁶ (communication personnelle) comme étant le « malpays ». Il s'agit d'une région composée de blocs rocheux où le terrain est peu praticable et dotée d'un fort potentiel pour la recherche scientifique. Elle s'étend depuis le cratère, en direction nord-est jusqu'à la rivière Vachon. Les blocs et les pierres qui se trouvent dans le « malpays » constituent en partie un champ de blocs glaciaires et un résidu d'éjecta produit par l'impact météoritique. Les sédiments fins qui occupent le fond du pierrier contiennent

des grains de pollen en abondance dont l'origine remonte fort probablement à l'époque préglaciaire ou interglaciaire.

Finalement, l'unité du « Cratère des Pingualuit » contient la majorité des sites archéologiques du parc, dont une série occupe le sommet d'un *esker* à l'est du cratère. Ce sont des lieux chargés d'émotion, dont le pouvoir évocateur sur l'imaginaire du visiteur est indéniable. Ils constituent un fil tangible qui permet de voyager dans le temps et de saisir l'essence d'un mode de vie nomade. Le déplacement et le retournement des pierres peuvent détruire de précieux indices pour les archéologues et, conséquemment, ils doivent être évités.

4.1.2 LE POTENTIEL POUR LA MISE EN VALEUR

La couronne du cratère, surélevée d'une centaine de mètres au-dessus du plateau environnant, est le secteur le plus élevé du parc. Découpant l'horizon, elle se révèle un repère incomparable. Du sommet, on découvre un panorama unique s'ouvrant sur un plan d'eau parfaitement circulaire, bordé de parois abruptes formant une véritable enceinte rocheuse. Au gré de l'éclairage, les eaux prennent des coloris qui reflètent à la fois leur transparence et leur profondeur. La crête permet également de découvrir l'immensité du plateau rocheux environnant, tout en offrant un coup d'œil sur un horizon particulièrement large où se profilent lacs et collines lointaines.

Du fond du cratère, les impressions sont tout autres. Le lac prend alors une dimension insoupçonnée. Les vents réguliers peuvent générer des vagues assez imposantes qui viennent se casser avec fracas sur les rives couvertes de blocs rocheux. L'enceinte du cratère protège jalousement ce plan d'eau unique en ne permettant son accès qu'à la faveur d'une seule brèche, où la pente faiblit. Pour l'homme, le cratère a constitué de tout temps un repère important comme l'attestent les récits anciens (Ministère des Affaires culturelles, 1980) et les vestiges d'occupation humaine repérés à ses pieds.

Nul doute que l'unité de paysage du « Cratère des Pingualuit » est la plus riche du parc et qu'elle agira comme un facteur d'appel auprès des visiteurs.

6. Michel A. Bouchard est professeur au département de géologie de l'Université de Montréal. Il a notamment mené une expédition au cratère des Pingualuit en 1988.

Carte 4

Carte 4



4.1.3 LES CONTRAINTES À L'AMÉNAGEMENT

La principale contrainte liée à l'aménagement dans cette unité est la présence des pentes escarpées qui forment l'enceinte du cratère. Les parois fortement inclinées sont couvertes de blocs rocheux instables, pouvant causer des blessures sévères aux personnes plus aventureuses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enceinte. Par ailleurs, des problèmes d'*érosion* sur les pentes fortes peuvent être associés au passage répété des randonneurs.

Hors de l'enceinte, le « malpays » est un véritable champ de blocs qui rend les déplacements très difficiles, même à pied.

4.2 L'unité du « Couloir de la rivière Puvirnituk »

Le « Couloir de la rivière Puvirnituk » est situé tout au nord du parc. Il s'agit là d'un ruban d'environ 2,5 km de largeur qui s'étend de part et d'autre de la rivière Puvirnituk sur près de 40 km de longueur. Il comprend le canyon spectaculaire de la rivière Puvirnituk et celui du lac Lamarche.

4.2.1 LE POTENTIEL POUR LA CONSERVATION

Cette unité de paysage est associée à la formation géologique de la *ceinture du Cap Smith*. La nature basique de l'assise rocheuse fait en sorte que la richesse de la flore *vasculaire* se démarque aisément de celle du « Plateau ». Les platières qui longent la rivière sont verdoyantes, fait assez inusité à cette latitude et dans un environnement aride, alors que les *talus* d'éboulis abritent, dans leurs anfractuosités ou sur les corniches, de nombreux végétaux rares dont la valeur est inestimable. Ces parois offrent aussi un habitat potentiel pour la nidification des falconidés, se superposant à la présence bien réelle des plantes rares.

4.2.2 LE POTENTIEL POUR LA MISE EN VALEUR

Plissements, failles de chevauchement, alignement parallèle de crêtes rocheuses, *érosion différentielle*, réseau de *drainage en treillis*, existence de canyons, présence d'une flore plus abondante et habitat potentiel de nidification pour les falconidés sont autant d'éléments qui distinguent le « Couloir de la rivière Puvirnituk » du plateau environnant.

Notons en outre la vigueur de la rivière elle-même qui dynamise le secteur et dont le comportement contraste avec les eaux paresseuses des autres portions du parc. La rivière Puvirnituk devient, tout comme le cratère, un repère visuel important dans cet univers homogène de toundra. La partie aval de la rivière, avec son canyon, doit être observée à distance, des abords du plateau qui la domine d'une centaine de mètres et s'y jette à la verticale. Pour la faune aussi, la rivière semble indiquer la voie. Les pistes de caribou sont nombreuses tant en bordure qu'au fond de la *vallée glaciaire* et il n'est pas rare d'apercevoir au détour de l'un de ses coudes un groupe de bernaches du Canada qui, lorsqu'il est dérangé, s'envole lourdement en suivant son cours.

Le « Couloir de la rivière Puvirnituk » affiche une telle diversité d'attraits qu'il peut aisément être classé au deuxième rang des centres d'intérêt du parc.

4.2.3 LES CONTRAINTES À L'AMÉNAGEMENT

Comme dans le cas de l'unité précédente, le « Couloir de la rivière Puvirnituk » présente des pentes abruptes le long du canyon sur environ 40 km. Un contact direct vers le fond de la vallée n'est alors possible qu'à la faveur des quelques brèches découpées par des cours d'eau à faible débit.

4.3 L'unité du « Plateau »

Le « Plateau » correspond à la majeure partie du parc. La subdivision du « Plateau » tient de l'agencement des grands lacs du territoire qui, disposés en forme de U autour du cratère, créent en quelque sorte un collier le ceinturant d'ouest en est, et d'une série de petites collines arrondies à la marge est du parc prenant forme et se prolongeant en direction de l'est.

Les traits majeurs du « Plateau » tiennent principalement à la géomorphologie et à l'hydrographie. Vaste plaine de *till, tills bosselés*, longs segments d'*eskera* entrecoupés de chenaux abandonnés, champs de blocs, champs de *drumlins*, *roches moutonnées*, *affleurements rocheux*, *kames*, plages perchées marquées d'une succession de cordons de rivages et deltas sont autant de formes de terrain qui tapissent et agrémentent le parterre rocheux. Toutes racontent les transformations du paysage au cours des derniers millénaires. Les *polygones*, les festons de *gélifluxion*, les *ostioles* sont d'autres phénomènes contemporains liés au froid, une caractéristique fondamentale de ce milieu.

La couverture végétale est généralisée, quoique peu apparente, puisqu'elle est en grande partie constituée de *lichens* qui croissent sur la roche, sans nécessiter de sol. Les endroits plus humides abritent toutefois, de façon éparse, quelques mousses et de menues herbes.

Quant à la faune, ajoutons que le caribou est omniprésent dans ce secteur et que devraient s'y trouver pratiquement toutes les espèces d'oiseaux typiques de la toundra, tels le harfang des neiges, le bruant des neiges et le lagopède alpin. Les connaissances traditionnelles récoltées auprès des aînés du village mettent en évidence la productivité des plans d'eau, réputés poissonneux, et l'abondance du renard arctique.

4.3.1 LE POTENTIEL POUR LA CONSERVATION

Le « Plateau » cumule toutes les caractéristiques distinctives de la région naturelle qui permettent au parc national des Pingualuit de remplir adéquatement son rôle de représentativité. Cette unité est vaste et présente une altitude relativement uniforme d'où elle tire son nom. Par ailleurs, les lacs sont innombrables. Petits et grands, ils sont pour la plupart caractérisés par leur faible profondeur et leurs rives pierreuseuses, dont les formes irrégulières répondent au réseau de fractures du socle rocheux. Ils prédominent nettement dans la sous-unité du « Collier des grands lacs » et leurs eaux sont de grande qualité.

La sous-unité des « Collines de la frange est » se distingue par la présence d'une double *faille de chevauchement* qui cerne une colline ferrugineuse au sommet de laquelle une station de plantes rares a été repérée. Le haut potentiel floristique s'applique à toute la zone de contact. De plus, tout près de la colline ferrugineuse subsistent les vestiges d'un ancien campement composé de quelques cercles de pierres délimitant les tentes et les foyers.

4.3.2 LE POTENTIEL POUR LA MISE EN VALEUR

Les caractéristiques géomorphologiques, hydriques, végétales et fauniques du « Plateau » permettent aux visiteurs de découvrir un endroit représentatif de la région naturelle.

Les plans d'eau de la sous-unité du « Collier des grands lacs » impressionnent par leur taille et se déversent l'un dans l'autre par une succession de courtes décharges rocheuses. Le lac Saint-Germain est inclus à cette chaîne de « perles d'eau »

même s'il appartient au *bassin hydrographique* de la rivière Puvirnituk. La ligne de partage des eaux n'étant aucunement perceptible en ce lieu, il fait partie visuellement du reste de l'ensemble. Quelques particularités de nature géologique, archéologique et végétale, entre autres aux environs du lac Vergons et du lac Saint-Germain, enrichissent localement cette sous-unité.

L'altitude de la sous-unité des « Collines de la frange est » ne dépasse guère 560 m; les sommets s'élèvent d'environ 50 m au-dessus du plateau. Ces collines ne ressemblent en rien aux collines allongées qui bordent la rivière Puvirnituk. Il s'agit plutôt d'une zone de transition au contact des roches d'âge *archéen* et *protérozoïque*. Encore une fois, nous y trouvons les formes géomorphologiques précédemment énumérées pour le « Plateau ». Cette sous-unité se distingue toutefois par quelques éléments, telle une aire où se concentrent les *traînées morainiques sous abri* et les *drumlins*.

4.3.3 LES CONTRAINTES À L'AMÉNAGEMENT

Les principales contraintes à l'aménagement dans l'unité de paysage du « Plateau » sont liées au substrat et à l'hydrographie. Il s'agit d'un secteur très rocheux et à plusieurs endroits, on trouve des champs de blocs qui empêchent le passage des véhicules motorisés et rendent même difficile la circulation des randonneurs. De plus, la multitude de lacs et de cours d'eau, permanents ou temporaires, limite l'aménagement d'une infrastructure.

4.4

Des choix judicieux à faire

On le constate aisément d'après ce qui précède, les principaux éléments à protéger dans le parc national des Pingualuit constituent également des facteurs d'appel pour les visiteurs. Ainsi, les grandes orientations, le plan de *zonage* et le concept d'aménagement doivent être articulés de manière à préserver l'*intégrité écologique* du parc.



5 Un parc national

Les démarches entreprises au cours des années 1970 par les Inuits du Nunavik pour protéger le cratère des Pingualuit ont porté fruit. Un parc national protège désormais ce phénomène exceptionnel au Québec. Un tel statut assure la conservation de cet élément unique de notre patrimoine naturel tout en le rendant accessible.

Les commentaires reçus lors des audiences publiques de novembre 2000 ont contribué à bonifier la proposition initiale, notamment à propos des limites et du concept d'aménagement. Par ailleurs, les orientations de gestion et le plan de *zonage* sont des outils qui permettent d'articuler soigneusement les actions à long terme pour atteindre un résultat harmonieux sans porter préjudice aux précieux attributs du parc national des Pingualuit.

5.1 Les enjeux

Protéger l'*intégrité écologique* et culturelle d'un territoire ainsi que la qualité de ses paysages, tout en le rendant accessible aux visiteurs, offre un défi de taille. Dans la même optique, le contrôle du stress provenant de l'extérieur du parc est également un élément à considérer.

Les principaux enjeux relatifs à la gestion du parc national des Pingualuit sont les suivants :

- ❖ Protéger l'*intégrité écologique*, les ressources culturelles et les paysages du parc;
- ❖ Favoriser un cadre de gestion intégrée de l'environnement, à l'échelle régionale;
- ❖ Promouvoir l'engagement de la communauté à protéger les écosystèmes, les processus écologiques et les ressources culturelles du parc;
- ❖ Offrir un produit écotouristique de qualité.

5.2

Les orientations

Les orientations que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs entend suivre sont basées sur les constats suivants :

- ❖ Le parc se distingue des autres parcs du réseau par sa nature vierge;
- ❖ Le parc est éloigné des communautés et difficile d'accès;
- ❖ Le parc est doté de caractéristiques exceptionnelles, reconnues mondialement, qui agissent à la fois comme un facteur d'appel tout en nécessitant un haut degré de protection, particulièrement pour le lac Pingualuk;
- ❖ Les liens homme-nature-culture constituent une dimension importante de la réalité de ce territoire et de la région;
- ❖ La mise en valeur du parc doit respecter les intentions de la nation inuite qui a demandé à ce que sa vocation de parc soit inscrite à la CBJNQ;
- ❖ La CBJNQ accorde à ses *bénéficiaires* un droit d'exploitation, ce qui distingue ce territoire des autres parcs du réseau québécois où les prélèvements fauniques sont totalement interdits, exception faite de la pêche qui est contrôlée;
- ❖ Ce parc s'adresse également à une clientèle écotouristique à la recherche d'aventure et de dépaysement;
- ❖ Le parc s'intègre dans un contexte énotouristique local qui offre de riches possibilités de valorisation.



5.2.1 LES ORIENTATIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Malgré l'éloignement de ce territoire, les études menées jusqu'à maintenant ont permis d'acquérir une certaine connaissance des ressources naturelles et culturelles du parc. Ainsi, il est possible, en appliquant un principe de précaution, d'effectuer une gestion efficace du territoire, même si les outils courants de gestion doivent être adaptés pour s'appliquer à l'environnement nordique. À ce propos, signalons qu'il est essentiel de poursuivre l'acquisition des connaissances. Ainsi, nous serons mieux outillés pour maintenir les qualités intrinsèques du territoire. Le Plan de gestion des sites naturels, culturels, archéologiques et de sépultures propose des mesures concrètes en ce sens. Une mise à jour périodique est nécessaire pour tenir compte entre autres de l'accroissement de la fréquentation et de la progression du savoir. Ce plan figure à l'article 5 de l'entente relative au parc des Pingualuit.

Les orientations générales suivantes ont été retenues pour la protection du milieu naturel et culturel :

- ❖ Favoriser une compréhension accrue des écosystèmes et des phénomènes qui donnent au parc son caractère exceptionnel et représentatif de la région naturelle, notamment en appuyant les recherches en ce domaine;
- ❖ Appliquer un principe de précaution dans toute action de mise en valeur du parc en respectant la capacité de support du milieu naturel;
- ❖ Prendre en considération les incidences issues de l'utilisation du parc et celles venant de l'extérieur du parc qui menacent ou risquent de menacer ses écosystèmes et ses ressources culturelles;
- ❖ Valoriser la réalité régionale dans les travaux de recherche ainsi que dans les actions visant la conservation du parc, en particulier lors de la réalisation du Plan de gestion des sites naturels, culturels, archéologiques et de sépultures;
- ❖ Intégrer les connaissances traditionnelles de la communauté de Kangiqsujuaq aux actions qui seront prises relativement à la conservation des ressources de même qu'à la gestion des activités et des services;
- ❖ Accorder la priorité aux recherches appuyées par les collectivités de la région et s'assurer d'y intégrer les connaissances traditionnelles;

- ❖ Collaborer aux activités régionales de préparation aux urgences environnementales;
- ❖ Privilégier les échanges entre les visiteurs et les membres de la communauté.

5.2.2 LES ORIENTATIONS RELATIVES À L'OFFRE D'ACTIVITÉS ET DE SERVICES

Dans le cadre de la révision de la Politique sur les parcs, la Société de la faune et des parcs du Québec a produit, en 2002, un document d'encadrement énonçant les orientations ayant trait à la sélection, à la mise en place et à la gestion des services et des activités (éducatives, récréatives) dans les parcs québécois. Les activités et les services proposés dans les parcs nationaux doivent prioritairement concourir à l'atteinte des objectifs découlant de la mission de ces territoires. Ces derniers sont à la fois des outils de protection des éléments représentatifs ou exceptionnels du patrimoine naturel et des lieux privilégiés pour la pratique de loisirs de plein air. Ainsi, l'offre d'activités et de services est basée sur les trois principes suivants :

- ❖ Les activités et les services doivent exercer un impact minimal acceptable sur le patrimoine;
- ❖ Les activités et les services doivent favoriser la découverte du patrimoine;
- ❖ Les activités et les services doivent faciliter l'accessibilité.

Les trois principes ne doivent pas être considérés isolément les uns des autres. En effet, la primauté est accordée au premier principe, ce qui signifie que la conservation a préséance sur l'utilisation. Ainsi, une activité ou un service qui ne rencontre pas le premier principe n'est pas compatible avec l'offre des parcs nationaux du Québec et y est généralement interdit, même si le deuxième et le troisième principe sont respectés.

De plus, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est basé sur les orientations suivantes pour élaborer son programme d'activités récréatives et éducatives au parc national des Pingualuit :

- ❖ L'offre éducative doit faire connaître la mission et les grandes caractéristiques naturelles du parc, de même que le milieu culturel l'entourant;
- ❖ L'offre éducative doit adopter l'approche récréo-éducative de même que celle de l'éducation relative à l'environnement;



- ❖ Les activités éducatives favorisent le respect de la réglementation en vigueur dans le parc;
- ❖ L'offre d'activités est fonction de la fragilité du milieu naturel, des grandes distances à parcourir et des difficultés de déplacement, du nombre relativement restreint de visiteurs et de leurs besoins particuliers;
- ❖ Les activités récréatives et les services offerts s'adressent principalement à des visiteurs ne possédant que peu ou pas d'expérience de vie en milieu nordique et dont l'habileté technique est parfois limitée;
- ❖ L'offre d'activités favorise, pour des raisons de sécurité, l'encadrement des visiteurs par un guide. Cependant, la visite autonome peut être envisagée sous certaines conditions. Les visiteurs désirant faire une telle expédition doivent démontrer qu'ils sont bien préparés à cette expérience et qu'ils sont en mesure d'assurer leur survie en condition nordique;
- ❖ Les activités doivent mettre en valeur la culture inuite.

5.3 Le zonage

Le plan de *zonage* d'un parc est un outil légal fixant les orientations quant au degré de protection et de développement envisagé pour chacune des unités qui compose ce parc. Il est important de préciser à ce propos que les directives et les règlements associés au plan de *zonage* n'ont pas pour effet d'entraver l'exercice du droit d'exploitation accordé aux Inuits *bénéficiaires* de la CBJNQ. Toutefois, au cours des échanges au sein du Groupe de travail Pingualuit, les représentants inuits ont manifesté beaucoup de sensibilité et d'ouverture face aux principes de conservation visés par le parc.

Le plan de *zonage* du parc national des Pingualuit (voir carte 5) tient compte, dans la mesure du possible, des indications quant à l'utilisation du territoire par les gens de la communauté, de sa relative difficulté d'accès et de la faible fréquentation anticipée. Ainsi, l'emploi des zones de préservation extrême, de préservation et d'ambiance a semblé le plus approprié. Une petite zone de services a toutefois été identifiée, surtout en vue de répondre à d'éventuels besoins à long terme pour la gestion du parc, si la fréquentation venait à dépasser les prévisions.

5.3.1 LA ZONE DE PRÉSERVATION EXTRÊME

Une zone de préservation extrême totalisant une superficie de 6,4 km² (0,6 % de la superficie du parc), laquelle correspond à la surface occupée par le lac Pingualuk, permettra de garantir l'intégrité de la qualité exceptionnelle de ses eaux. Ainsi, aucune activité ni aucun prélèvement ne sont permis dans le lac ou à sa surface. La recherche scientifique peut être autorisée à certaines conditions et sur présentation d'une description complète du projet démontrant que les techniques employées respecteront les objectifs de conservation du parc.

5.3.2 LES ZONES DE PRÉSERVATION

Les zones de préservation sont au nombre de quatre et correspondent à une superficie appréciable du parc, soit 472,4 km² (41,6 %). Elles protègent un échantillon représentatif de toutes les unités de paysage du parc et incluent des secteurs présentant une certaine vulnérabilité. Les visiteurs y sont dirigés de façon à ne pas interférer avec les éléments les plus fragiles et aucune circulation motorisée n'y est autorisée. Le camping rustique est permis sur les longs parcours de randonnée et cette pratique répond à un code d'éthique environnemental défini au Plan de gestion des sites naturels, culturels, archéologiques et de sépultures.

Une première zone de préservation encercle le lac Pingualuk de manière à englober le cratère des Pingualuit. Sa superficie est de 18,3 km². De forme irrégulière, la limite extérieure de cette couronne s'appuie grossièrement à la cote d'altitude de 550 m, sauf pour le nord où une légère protubérance permet d'inclure le chenal des *impactites*, une partie du « malpays », de même qu'une station de plantes rares. Une autre protubérance à l'est, plus importante cette fois, intègre dans la zone de préservation une chaîne de sites archéologiques implantés au sommet d'un long *esker*. Une autre station de plantes rares y a été observée. C'est donc dire que cette zone de préservation a pour effet d'interdire l'accès au lac du cratère à l'aide de tout engin motorisé, écartant les risques de contamination du *bassin hydrographique* par des pertes de produits pétroliers ou d'autres contaminants. Cela évite également l'entraînement, par l'eau de pluie, de sédiments générés par la déstabilisation du *talus*, à la suite des passages répétés. La ligne de contour de cette zone prévoit toutefois la possibilité de s'approcher de l'enceinte du cratère en motoneige, sans y pénétrer, à proximité du couloir qui donne accès au lac. Cette mesure est prise pour des raisons de sécu-

rité, afin que les visiteurs puissent voir le cratère pendant la période hivernale sans trop s'éloigner de leur véhicule.

Un deuxième secteur, plus imposant celui-là, concerne la protection d'éléments représentatifs et exceptionnels du territoire, touchant à la fois le « Plateau », le « Collier des grands lacs » et le « Couloir de la rivière Puvirnituk ». Il prend assise au sud du lac Vergons pour inclure deux sites fragiles, l'un d'intérêt archéologique, l'autre d'intérêt floristique. Il se prolonge vers le nord pour protéger tout le *bassin hydrographique* du lac Rouxel, le plus grand du parc, et celui des lacs Perron et Lamarche. Au nord du lac Lamarche, la limite de cette zone de préservation se confond avec la rive sud de la rivière Puvirnituk et s'infléchit vers l'est pour prendre fin à un peu moins de 5 km du double coude de la rivière. Du fait de ses dimensions, on estime que la zone comprend un échantillonnage complet des composantes majeures du parc, qu'elles soient reliées au « Plateau » ou au « Couloir de la rivière Puvirnituk ».

Une troisième zone de préservation couvre le territoire compris entre la rive nord de la rivière Puvirnituk et la limite du parc. Il s'agit d'une zone continue qui s'étend de l'embouchure de la rivière Lamarche jusqu'à près de la décharge du lac de l'Ours Blanc. À partir de ce point, la limite du parc segmente la rivière à la faveur de ses méandres jusqu'à la décharge du lac Saint-Germain. Toutes les portions de territoire du parc au nord de la rivière sont zonées « préservation ». Cette zone de préservation inclut des éléments fragiles, rares ou spectaculaires, particulièrement associés aux parois du canyon de la rivière Puvirnituk. À terme, lorsque l'agrandissement prévu sera complété, une zone de préservation continue sera appliquée au nord de la rivière. Là encore, les visiteurs sont invités à se déplacer à pied.

Une dernière zone de préservation prend assise sur les « Collines de la frange est » du parc à partir de la rive sud-est du lac Saint-Germain. Elle vise la protection des stations de plantes rares qui y ont été localisées, de même qu'une portion de territoire à haut potentiel floristique, un site d'intérêt géologique, culturel et archéologique, ainsi qu'une foule de petites formes géomorphologiques inusitées. Cette zone de 18,6 km² n'est pas très étendue, car elle tient compte du fait que les environs du lac Saint-Germain sont assez fréquentés par les résidents de Kangiqsujuaq en toute saison.

5.3.3 LA ZONE D'AMBIANCE

La zone d'ambiance occupe pratiquement tout l'espace résiduel et totalise 654,3 km², ce qui représente 57,7 % de la superficie globale du parc. Contrairement aux zones de préservation, elle permet l'utilisation de véhicules motorisés et l'implantation d'éléments d'infrastructure tels des refuges. Bien que la zone soit vaste, les déplacements motorisés et le séjour des visiteurs sont concentrés sur des sites bien délimités. La pêche est autorisée dans les plans d'eau inclus dans la zone d'ambiance et c'est entre autres ce qui a amené à identifier une fine ramification au nord du parc, correspondant au fond de la vallée de la rivière Puvirnituk. Le prélèvement de poissons pour la consommation sur place semble essentiel pour des raisons de sécurité, car ce secteur sera fréquenté par des adeptes de la *longue randonnée*. En effet, il existe toujours un risque associé à la pratique de cette activité qui peut augmenter la durée du séjour et par le fait même, entraîner un manque de nourriture. Par ailleurs, il est connu qu'à l'occasion, les Inuits empruntent cette voie pour rejoindre le village de Puvirnituk en motoneige.

5.3.4 LA ZONE DE SERVICES

Une petite zone de services au sud du lac Laflamme couvre moins de 0,8 km², soit près de 0,1 % de la superficie totale. Elle englobe un *delta* proglaciaire qui a déjà été utilisé à quelques reprises pour l'établissement de campements destinés aux chercheurs et aux prospecteurs. L'attribution de cette catégorie de zone se veut surtout indicative d'une capacité de support supérieure. Une telle désignation permettra de rencontrer des besoins qui pourraient éventuellement se faire sentir à long terme dans la gestion du parc, notamment pour la sécurité des usagers ou l'entretien et la surveillance du territoire. Ce secteur serait tout désigné s'il s'avérait nécessaire de construire des installations additionnelles destinées à l'hébergement des visiteurs ou des gardes-parc, à l'entreposage de matériel ou encore à la mise en place d'une station météorologique.

5.4

Le concept d'aménagement

Le parc national des Pingualuit est caractérisé par un environnement de grande qualité, pratiquement inaltéré. Il convient que sa mise en valeur respecte cette richesse intrinsèque, peu courante dans le monde moderne, et en tire profit. Cela amène à centrer la mise en valeur du parc sur la notion d'un

Carte 5

Carte 5



produit écotouristique original, basé sur la conservation de ce milieu exceptionnel et la découverte du cratère des Pingualuit, mais où les visiteurs sont invités à apprécier de façon plus globale un environnement nordique encore vierge. Cette expérience passe par l'offre d'activités et de services, dont un programme éducatif, qui vise à ce que le visiteur

- ❖ s'imprègne de la toundra sous l'angle de l'espace, de l'isolement, des particularités climatiques, etc.;
- ❖ découvre le potentiel naturel et culturel qui caractérise la région;
- ❖ comprenne les liens étroits qui unissent les Inuits à leur environnement et prenne conscience de leur culture.

Un tel objectif présuppose que la visite du parc s'effectue sur une période de quelques jours. Le visiteur doit également avoir la possibilité de côtoyer des Inuits et d'échanger avec eux. Enfin, pour garantir son aisance et sa réceptivité, un minimum d'installations doit assurer sa sécurité et son confort. À ce propos, le concept mise sur la présence d'un équipement de type rustique qui s'harmonise avec le milieu naturel, en favorise la découverte et respecte les traditions locales. Il est important d'indiquer ici que la visite du parc s'enrichit de toute l'expérience acquise hors de ses limites. À ce propos, indiquons que les environs de Kangiqsujuaq sont dotés d'attraits naturels et culturels dignes de mention. D'ailleurs, l'annexe 3 de l'entente relative au parc national des Pingualuit prévoit qu'une partie du *plan d'affaires* du parc doit déborder de ce dernier pour intégrer ses environs et qu'un *plan de communication* destiné spécifiquement aux résidents de Kangiqsujuaq doit être produit pour qu'ils tirent profit des possibilités associées au parc.

En ce qui a trait spécifiquement au parc, la visite est possible sur deux saisons dont l'étalement est déterminé par les conditions climatiques, la période de fonte du *pergélisol* en surface et la vulnérabilité du caribou lors de la mise bas. Deux pôles d'intérêt se démarquent. Il s'agit du cratère des Pingualuit, en plein cœur du parc, et du canyon de la rivière Puvirnituq, au nord-ouest. Dans ces deux cas, compte tenu de la fragilité de certaines de leurs ressources, aucun accès motorisé n'est permis et seul de l'équipement léger y est offert.

Une large section du plateau de l'Ungava s'insère entre ces deux entités distantes d'une vingtaine de kilomètres. C'est dire que dans un quadrant imaginaire délimité par les axes

nord-ouest et est, et ayant pour centre le cratère, le visiteur peut côtoyer tous les éléments remarquables et représentatifs du parc. Cette réalité sous-tend la localisation des axes de circulation internes, dont l'implantation est conditionnée par les propriétés techniques des sols et la position des cours d'eau. D'autres secteurs isolés peuvent néanmoins être visités par voie d'eau. Ils ne nécessitent cependant pas d'être aménagés.

Les éléments majeurs du concept d'aménagement du parc apparaissent à la carte 6, alors qu'une description de l'équipement par catégorie suit.

5.4.1 L'ADMINISTRATION

Les services administratifs du parc sont établis à Kangiqsujuaq, au centre d'accueil des visiteurs. Un entrepôt, également à Kangiqsujuaq, permettra de remplir les tâches d'entretien et d'entreposage essentielles au parc.

5.4.2 L'ACCUEIL

Compte tenu de l'éloignement du parc, l'accueil des visiteurs se fait au village de Kangiqsujuaq, lequel constitue l'avant-poste du parc. Dès leur arrivée, les visiteurs reçoivent au centre d'accueil l'information détaillée nécessaire à leur séjour dans le parc. Toutes les consignes appropriées leur sont fournies lors de l'inscription. Pour garder un bon contrôle des activités et pour une question de sécurité, cet enregistrement est obligatoire à l'arrivée et au départ, que les visiteurs soient ou non accompagnés d'un guide. Les voyageurs peuvent également louer du matériel spécialisé. Au besoin, ils sont référés aux organisations et aux entreprises locales qui agissent en matière d'offre de services.

5.4.3 L'ACCÈS AU PARC

Au moment de la création du parc, le seul moyen couramment utilisé pour s'y rendre était la motoneige. Exceptionnellement, certains y accédaient par voie aérienne, et de rares personnes de la communauté s'y aventuraient en VTT l'été; l'exercice est très difficile. Les discussions au sein du Groupe de travail Pingualuit et les interventions lors des audiences publiques ont mis en évidence que les gens de Kangiqsujuaq souhaitent ardemment qu'un lien terrestre soit construit.

Compte tenu de l'isolement du parc, l'accès, les voies de circulation internes et les moyens de transport constituent l'ossature qui soutient tout le concept d'aménagement. Les

choix doivent être faits avec soin car ils ont une incidence importante sur la préservation du milieu et sur la qualité de l'expérience des visiteurs.

L'accès hivernal

L'usage de la motoneige est retenu pour l'accès hivernal au parc. Les conditions optimales de visite se situent de mars à juin car les premiers mois de l'hiver sont très rigoureux et la durée des jours fort brève.

Créé par la population locale, un réseau de pistes de motoneige rayonne à partir du village de Kangiqsujuaq. L'une de ces pistes se dirige vers le lac Itirviluarjuk situé à mi-chemin entre le village et le cratère (voir carte 7). Le prolongement de cette piste balisée vers le lac Cournoyer, puis vers le cratère et la rivière Puvirnituk, sera complété. Tous les déplacements des visiteurs du parc sont canalisés sur cette piste unique afin d'éviter une dispersion qui aurait pour effet de multiplier les conséquences sur le milieu naturel.

L'accès estival

La mise en place d'un lien terrestre avec le parc, pour la saison estivale, a nécessité une analyse poussée, parce qu'il est techniquement ardu à réaliser à cause de la présence de *pergélisol*, de cours d'eau à traverser, de champs de blocs rocheux incontournables et de la rareté des dépôts meubles pouvant servir de bancs d'emprunt.

Une analyse préliminaire a permis d'identifier le couloir d'implantation optimal pour la construction d'une voie d'accès. D'une longueur de 118 km, cette dernière relierait Kangiqsujuaq au lac Laflamme en passant à proximité des lacs Qulusuttalik, Itirviluarjuq et Cournoyer. L'équipement initialement envisagé consistait en une piste étroite, débarrassée des principaux obstacles et destinée à des véhicules transportant de petits groupes. Toutefois, à la lumière d'études plus poussées, le projet a pris de l'ampleur en raison des exigences propres aux techniques de construction de sorte qu'il s'apparenterait davantage à une route conventionnelle. Cette modification a eu une incidence majeure sur la portée environnementale et les coûts de construction, ce qui nous amène plutôt à opter pour un mode d'accès aérien.

Deux genres d'appareils sont envisagés pour transporter les usagers et pour assurer les besoins liés au fonctionnement du parc. D'abord, le choix d'un avion de type Twin Otter est retenu pour le transport de petits groupes de visiteurs avec tout leur équipement. Il s'agit d'un appareil polyvalent, fréquemment employé au Nunavik, et qui peut atterrir en

toute sécurité sur une piste sommaire de 300 m. Le survol du territoire avec un pilote de la compagnie aérienne Air Inuit a permis de localiser un site adéquat près du lac Laflamme (voir carte 6).

Par ailleurs, l'usage d'un hélicoptère est considéré mais uniquement pour les besoins du parc. Le coût élevé du nolise-ment et l'espace restreint que cet appareil offre font en sorte qu'il est moins approprié que l'avion pour le transport des passagers et de leurs bagages.

Cependant, l'option d'un accès terrestre au parc reste ouverte. En effet, l'importance de l'activité minière à proximité du parc et du village est susceptible d'entraîner l'aménagement de routes à partir desquelles un lien pourrait être établi pour rejoindre le parc. L'option sera réévaluée si cette éventualité se concrétise.

5.4.4 LES ACTIVITÉS

Comme pour l'ensemble des parcs québécois, la découverte et l'appréciation du patrimoine du parc national des Pingualuit passent par la récréation et par l'éducation. En effet, la clientèle du parc se trouve en situation de loisirs et, de ce fait, elle souhaite prendre part à des activités de plein air qui demandent un certain engagement physique. Par ailleurs, l'éducation constitue un moyen privilégié pour faciliter et enrichir la découverte, en révélant aux visiteurs la signification des phénomènes ou des paysages observés.

L'éducation

L'éducation au milieu naturel constitue un moyen privilégié pour atteindre l'objectif de conservation du parc. Le parc national des Pingualuit possède des attraits tout à fait originaux doublés d'une grande qualité esthétique. De plus, ce premier parc créé au Nunavik offre l'occasion de prendre contact avec la culture inuite, ce qui lui donne un cachet tout à fait particulier.

Le plan d'éducation du parc national des Pingualuit identifie et décrit le potentiel éducatif d'ordre naturel, culturel et sensoriel susceptible d'être mis en valeur sur le territoire du parc et dans la région de Kangiqsujuaq. On y présente aussi la clientèle et les objectifs ciblés par l'offre éducative; sur ce chapitre, il est important de préciser que cette offre n'est pas seulement destinée aux écotouristes fréquentant le parc, mais qu'elle s'adresse également aux résidents de Kangiqsujuaq, notamment aux jeunes Inuits qui fréquentent le milieu scolaire.

Carte 6

Carte 6

Carte 7

Carte 7



Le plan d'éducation décrit aussi plusieurs moyens éducatifs adaptés au contexte de la mise en valeur du parc et de sa région. Le premier moyen consiste en une exposition mise en place au centre d'accueil présentant les attraits naturels et culturels locaux.

D'autres moyens sont proposés par le plan d'éducation : démonstrations des savoir-faire traditionnels par les membres de la communauté de Kangiqsujuaq, causeries, randonnées guidées faisant appel aux connaissances des Inuits, etc. Un programme adéquat et adapté pour les Inuits appelés à agir comme guide verra à parfaire, au besoin, leur formation en communication et dans des champs plus techniques.

La courte randonnée pédestre

La randonnée pédestre est l'activité récréative privilégiée du parc bien qu'aucun sentier ne soit aménagé à cette fin. La faible affluence anticipée ne milite pas en faveur d'une telle infrastructure puisque l'incidence sur le milieu naturel sera négligeable (Société de la faune et des parcs du Québec, 2001). Toutefois, on voit à représenter sur carte les endroits où les déplacements sont plus aisés tout en évitant qu'ils affectent les milieux fragiles (sites archéologiques, plantes rares). Malgré le relief avantageux, les déplacements à pied demeurent difficiles étant donné l'omniprésence d'immenses champs de blocs rocheux. En raison de leur instabilité et des surfaces glissantes par temps humide, ceux-ci ralentissent les déplacements et nécessitent un bon équipement. Pour la majorité des visiteurs, la randonnée se concentrera autour du cratère et dans la vallée de la rivière Puvirnituaq.

Dans le cas du cratère, une randonnée d'une quinzaine de kilomètres peut facilement s'effectuer sur la crête en empruntant les sentiers tracés par le passage répété des caribous. Une signalisation indique aux visiteurs l'orientation à prendre pour éviter les secteurs les plus problématiques et pour emprunter les passages sécuritaires. Quelques couloirs sont périodiquement nettoyés des pierres instables en vue de faciliter les déplacements. On veille aussi à identifier sur le terrain le couloir qui donne accès au lac Pingualuk dans le seul passage sécuritaire existant. Les autres voies sont dangereuses à cause des fortes pentes de l'enceinte du cratère, couvertes de blocs de pierre instables.

Au canyon de la rivière Puvirnituaq, la randonnée est plus facile. Les trajets préconisés évitent les secteurs les plus fragiles, lesquels sont d'ailleurs pratiquement inaccessibles. Comme il peut être risqué pour les randonneurs de descendre

au fond de la vallée de la rivière Puvirnituaq, des passages sécuritaires sont identifiés. La randonnée au fond de la vallée exige toutefois des passages à gué qui ne sont possibles qu'en période d'étiage en des points précis. Ces derniers sont identifiés sur le terrain.

Enfin, il faut souligner qu'en raison de l'absence de relief marqué et de sentiers bien définis, les randonneurs doivent être mis en garde contre les déplacements lorsqu'il y a du brouillard car ils risquent de s'égarer.

La courte randonnée à skis

La pratique de la *courte randonnée* à skis est similaire à celle de la *courte randonnée* pédestre, c'est-à-dire qu'aucun sentier n'est aménagé à cette fin. Néanmoins, la présence du couvert de neige facilite les déplacements en recouvrant les obstacles naturels. Cependant, les randonneurs doivent être bien informés des dangers des déplacements en hiver, surtout lorsque le vent se lève; la visibilité devient alors réduite et les risques d'engelures et d'hypothermie sont réels.

La longue randonnée

La *longue randonnée* peut être pratiquée à l'intérieur du parc, notamment le long de la rivière Puvirnituaq. De telles excursions sont réservées à des personnes averties et nécessitent une excellente planification.

La mise sur pied d'un service de transport assurant le retour des visiteurs ou leur approvisionnement en vivres à des points stratégiques pourra être envisagée. Ce service rendrait l'activité plus accessible et assurerait un certain contrôle sur la sécurité des usagers. Quoi qu'il en soit, les visiteurs qui désirent s'adonner à la *longue randonnée* d'été ou d'hiver doivent être en mesure de démontrer aux autorités du parc qu'ils ont les capacités physiques et matérielles pour ce faire. Pour des questions de sécurité évidentes, ils doivent aussi être sensibilisés à l'importance de respecter les consignes qui leur sont fournies.

La randonnée en traîneau à chiens

Il est possible à moyen terme que les gens de Kangiqsujuaq remettent à l'honneur ce moyen de transport traditionnel de l'Arctique : les chiens attelés à un qamutiik. Cette activité cadrerait bien avec l'expérience unique que l'on offre dans le parc et serait sûrement très prisée des visiteurs. Si ce projet se concrétise, les voies de circulation feront alors l'objet d'une analyse spécifique.

Le canotage-kayakisme

L'utilisation d'une voie d'eau empruntant la rivière Vachon et le lac Nallusarqituq rend accessibles des secteurs du parc qui peuvent difficilement être visités autrement. Le parcours ne présente pas de rapides ni d'eaux vives; l'intérêt d'une telle aventure tient plutôt à l'endurance et à l'isolement. À la rigueur, les lacs Vergons et Rouxel peuvent aussi être mis en valeur sur ce trajet, mais ils exigent de longs portages sur des surfaces couvertes de roches.

Un autre trajet potentiel passant par le lac Saint-Germain et la rivière Puvirnituq pour rejoindre le refuge existe. Plus tumultueux, il n'est praticable qu'en période de crue. À l'étiage, le niveau d'eau devient souvent insuffisant pour faire flotter une embarcation et les rives rocheuses rendent les manœuvres ardues.

En tout état de cause, nous croyons que le nombre d'adeptes de telles activités nautiques sera réduit; leur pratique ne nécessitera donc pas d'aménagement spécifique. Les canoteurs-kayakistes doivent établir leur campement en respectant les principes généraux liés à l'hébergement, lesquels sont fournis au centre d'accueil du parc.

Par ailleurs, comme le parc est situé à la tête des bassins versants des rivières Puvirnituq et Arnaud, il est possible qu'il serve de point de départ à deux longues expéditions de canotage-kayak permettant de rejoindre d'une part, la baie d'Hudson près du village de Puvirnituq et d'autre part, la baie d'Ungava, près de Kangirsuk. Les adeptes de telles randonnées doivent être totalement autonomes. Tout comme les autres visiteurs, ils ont l'obligation de respecter le code d'éthique et les règles de sécurité du parc.

Les prélèvements fauniques

La pêche peut être associée à différentes activités récréatives du parc sur des plans d'eau désignés, dans la mesure où les prises sont consommées sur place. Cette mesure permet d'éviter une surutilisation au détriment de la communauté qui tire une partie de son alimentation de la même ressource. Le Plan de gestion des sites naturels, culturels, archéologiques et de sépultures en circonscrit les modalités en concertation avec les responsables de la communauté.

Les autres activités

Les demandes pour les activités autres que celles mentionnées précédemment seront examinées au cas par cas. Toutefois, s'il s'agit d'activités comportant des pratiques dites « extrêmes »,

elles seront traitées selon les cadres définis pour l'ensemble du réseau des parcs nationaux du Québec.

5.4.5 L'HÉBERGEMENT

L'hébergement dans le parc national des Pingualuit est pensé en fonction des distances, des saisons d'opération, des conditions climatiques, des modes de transport, des activités pratiquées et de la sécurité des usagers. Toutes les formules d'hébergement sont rustiques. Des règles strictes de conduite sont inscrites dans le Plan de gestion des sites naturels, culturels, archéologiques et de sépultures pour l'utilisation de l'eau potable, la gestion des déchets domestiques et des eaux usées, l'hygiène corporelle, etc., question de s'assurer que les sites demeurent en bon état. Les renseignements transmis aux visiteurs les incitent également à adopter des comportements qui évitent d'attirer les prédateurs.

La communauté de Kangiqsujuaq a signifié son intention d'offrir, à même le forfait de service de guides, la possibilité de construire des igloos pendant les excursions d'hiver. Les visiteurs qui le désirent peuvent y passer la nuit, ce qui constitue un élément fort de l'expérience nordique.

Les refuges

La formule du refuge communautaire est retenue pour desservir la clientèle du parc. Elle vise surtout la clientèle hivernale, mais est aussi appréciée pendant l'été lorsque les conditions météorologiques se dégradent. Cinq refuges, distants d'une trentaine de kilomètres les uns des autres, sont prévus le long du parcours de motoneige (voir carte 7). Trois d'entre eux, à l'extérieur du parc, sont situés près des lacs Qulusuttalik, Itirviluarjuk et Cournoyer. Dans le parc, ils se trouvent à l'extrémité sud-est du lac Laflamme, à environ 3 km du cratère, et près du double coude du canyon de la rivière Puvirnituq. Les refuges comprennent des installations de base pour assurer un minimum de confort aux visiteurs : chauffage, table, lits et espace pour préparer les repas. L'approvisionnement en eau se fait à partir des plans d'eau voisins. Leur utilisation doit faire l'objet d'une réservation au préalable, mais ils servent également de point de ralliement en cas d'urgence. On y trouve entre autres des réserves alimentaires et une trousse de premiers soins.

Au lac Laflamme la situation est particulière. En plus d'offrir les mêmes commodités que les autres refuges, l'espace attribué aux services communautaires est accru. Compte tenu du fait qu'il s'agit du secteur névralgique du parc, les visiteurs y séjourneront plus longtemps et la fréquentation risque



d'augmenter avec le temps. L'offre d'hébergement peut être adaptée à cette réalité tout en conservant l'objectif d'offrir un produit rustique. Ainsi, la capacité d'hébergement peut être augmentée mais préférablement fragmentée en unités autonomes.

Le camping

Le camping rustique est le mode d'hébergement favorisé pendant la période estivale et tous les usagers du parc sont invités à se munir du matériel nécessaire. Ils peuvent ainsi explorer un territoire plus vaste et jouir d'une expérience unique. La destination principale étant le cratère, une aire désignée de camping est localisée à environ 1 km du couloir d'accès au lac Pingualuk et une autre près du lac Laflamme. Des plates-formes sont aménagées de façon à réduire l'impact que pourrait occasionner la dispersion des visiteurs sur le milieu naturel, ainsi qu'à assurer le confort de ceux-ci.

Une signalisation indique aux randonneurs, circulant sur la crête du cratère, les passages et les sites propices à l'établissement d'un campement. Il est formellement interdit de camper dans l'enceinte du cratère et sur la crête, afin de préserver l'intégrité du lac et pour des raisons de sécurité. En effet, des vents très violents peuvent survenir et aisément détruire un campement. Il est plus avantageux de camper hors de l'enceinte, où l'effet d'accélération du vent, provoqué par les parois du cratère et l'altitude, est moins marqué et où il est possible de bâtir un muret de protection à l'aide de pierres.

Dans le secteur du canyon de la rivière Puvirnituq, quelques plates-formes de camping sont installées près du refuge. Comme pour le cratère, une signalisation indique les endroits où il est possible d'implanter un campement dans la vallée de la rivière, à l'abri des éboulis rocheux et à l'écart des stations de plantes rares.



6 Conclusion

C'est avec fierté que le gouvernement du Québec a procédé à la création du parc national des Pingualuit, le premier du Nunavik. Ce travail de concertation effectué avec les Inuits a permis de concrétiser une intention inscrite à la CBJNQ et d'augmenter de 393 km² la superficie initialement convenue.

L'état actuel des connaissances démontre qu'avec sa superficie de 1 133,9 km², le parc national des Pingualuit représente adéquatement la région naturelle du Plateau de l'Ungava tout en protégeant des éléments d'exception. L'agrandissement prévu au nord de la rivière Puvirnituq permettra une meilleure protection des sites d'intérêt floristique de ce secteur.

En bref, la création du parc national des Pingualuit permet d'enrichir significativement le réseau des parcs nationaux du Québec tant par sa superficie que par sa différence.

Le présent plan directeur vise à assurer la conservation de ce territoire pour les générations futures tout en permettant son utilisation par les visiteurs. À cet effet, le programme éducatif du parc veille à mettre en valeur les caractéristiques intrinsèques du territoire et à y intégrer les traits de la culture inuite. Des activités récréatives à caractère extensif permettent un contact intime avec ce milieu remarquable favorisant le ressourcement et la découverte de la nature à l'état brut en évitant l'altération des éléments les plus sensibles. Les visiteurs y vivront une expérience unique en découvrant le cratère des Pingualuit, en observant le plus gros troupeau de caribous du Québec, en contemplant des paysages hors du commun et en expérimentant un mode de vie qui ne leur est pas familier.

Ajoutons enfin que la création du parc national des Pingualuit fait partie des premières réalisations de l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik, signée le 9 avril 2002. C'est le premier maillon d'une série de parcs nationaux devant voir le jour au Nunavik grâce à la collaboration entre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'Administration régionale Kativik et les communautés touchées. Une telle action permettra de stimuler l'activité touristique et économique au Nunavik, bénéficiant ainsi à toute sa population.





7 Lexique

Sources :	<i>a</i>	Parent, 1990.
	<i>b</i>	Genest, 2000.
	<i>c</i>	Ministère de l'Environnement et de la Faune, 1997.
	<i>d</i>	Landry et Mercier, 1992.
	<i>e</i>	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (http://www.un.org/french/ecosocdev/geninfo/environ/biodiv.htm).
	<i>f</i>	Ayotte, 1994.
	<i>g</i>	Agence Parcs Canada, 2000.
	<i>h</i>	Société de la Faune et des Parcs du Québec, 2002.

Affleurement rocheux : Apparition à la surface du sol du socle rocheux.^a

Archéen : Période la plus ancienne des temps géologiques, antérieure à 2,6 milliards d'années.^a

Bassin hydrographique : Région géographique naturelle drainée par un ou plusieurs cours d'eau et leurs affluents.^a

Bénéficiaire : Bénéficiaire de la CBJNQ tel que le terme est défini au chapitre 3 de cette dernière.

Bryophyte : Plante photosynthétique, terrestre, aquatique ou épiphyte sans xylème ni phloème.^f

Ceinture du Cap Smith : Bande de plus de 50 km, d'orientation est-ouest, traversant le nord du Nunavik. Elle constitue une zone de *plissements* et de chevauchements produits lors de l'orogénèse de l'Ungava.^c

Coin de glace : Fissure généralement verticale qui s'enfonce parfois de plusieurs mètres dans un sol des régions nordiques. Elle est constituée de glace qui déforme les couches adjacentes. Au cours du dégel, elle est remplie de matériaux meubles provenant de couches superficielles.^a

Courte randonnée : Promenade sur une courte distance jusqu'à l'excursion se déroulant à l'intérieur d'une journée complète.^h

Delta : Entité géographique et géomorphologique qui résulte de l'accumulation sédimentaire marine ou lacustre édifiée par les cours d'eau à leur embouchure.^a

Diversité biologique : Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.^h

Drainage en treillis : Type de drainage qui se forme dans les régions où la structure des roches détermine l'écoulement des eaux. Il peut s'agir de roches plissées ou inclinées avec des *failles* parallèles.^d

Drumlin : Colline constituée de matériaux morainiques, de forme elliptique, à versants convexes et à profil longitudinal. Fréquents dans les régions englacées, les drumlins sont allongés dans le sens de l'écoulement glaciaire.^a

Érosion : Ensemble des phénomènes d'ablation et d'accumulation qui contribuent à modifier le relief terrestre. On distingue deux grands types d'érosion : l'érosion chimique et l'érosion mécanique (ou physique).^a

Érosion différentielle : Inégalité de l'érosion d'un terrain en raison des variations de la résistance des matériaux rocheux.^a

Esker : Relief d'origine alluviale, étroit, à versants abrupts, sinueux et très allongé dans le même sens de progression d'un inlandsis.^a

Exutoire : Cours d'eau évacuant les eaux d'un lac, d'un étang, d'une grotte, d'un réservoir, etc.^a

Faille : Plan de rupture avec déplacement relatif des deux compartiments de la roche en place et quelquefois présent dans des sédiments qui ont subi le gel, dû à des tensions ou à des compressions. La partie déplacée sur le plan de faille est le toit et la partie en dessous du plan de faille est le mur.^b

Faille de chevauchement : *Faille* faiblement inclinée entre deux compartiments rocheux, le toit est monté sur le mur. La faille de chevauchement est liée à des compressions horizontales, souvent le cas des nappes.^b

Fluvioglaciaire : Se dit de sédiments continentaux et de formes topographiques résultant de l'action des eaux de fonte des glaciers.^a

Gabbro : Roche magmatique plutonique, grenue, composée essentiellement de plagioclase et de pyroxène.^a

Gélifraction : Phénomène de fragmentation des roches cohérentes sous l'effet du gel.^a

Glaciolacustre : Se dit de formes et de sédiments propres aux lacs des marges glaciaires.^a

Granodiorite : Roche plutonique composée à plus de 20 % de quartz, de plagioclase et de feldspath alcalin.^a

Hépatique : Classe des *Bryophytes* regroupant des végétaux terrestres parmi les plus simples.^f

Impactite : Roche ayant conservé des traces de l'impact météoritique. Elle est constituée de minéraux transformés ou fondus (verre de fusion) par le choc de l'impact.^c

Intégrité écologique : C'est l'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques de l'écosystème. Les écosystèmes sont dits intègres lorsque leurs composantes indigènes, les plantes, les animaux et les autres organismes ainsi que leurs processus tels que la croissance et la reproduction sont intacts.^g



Invasculaire, plante : Plante ne possédant pas de système *vasculaire*; plante appartenant aux Thallophytes ou aux *Bryophytes*.^f

Kame : Colline ou tertre composé de matériaux divers (gravier, loess, etc.) déposés par les eaux de fonte ou les vents en bordure de la langue d'un glacier.^a

Lichen : Organisme végétal extrêmement résistant, vivant à même le sol, formé de la symbiose d'un champignon filamenteux et d'une algue microscopique.^a

55

Lobe de gélifluxion : Dégel et lente descente de la nappe de till gorgée d'eau le long des versants.^c

Longue randonnée : Expédition incluant au moins un coucher en refuge ou en camping. Elle peut être pratiquée à pied ou en skis.^h

Ostiole : Relief périglaciaire métrique, sortie de boue liquéfiée constituée de matériaux fins, limoneux, sableux et sensibles aux chocs. Ce modelé prend la forme d'un cercle sans triage.^b

Pergélisol : Couche de sol ou de roches gelées en permanence, située entre le mollisol et la zone profonde dont la température est toujours inférieure à 0 °C.^a

Plan d'affaires : Le plan d'affaires doit couvrir au moins une période de trois ans. Il doit comprendre :

- **Un plan de développement touristique**, ayant comme objectif la mise en valeur des sites naturels et culturels tout en maximisant les retombées économiques potentielles pour la région;
- **Un plan de marketing et de communication du parc et de sa zone d'influence**, précisant généralement ce qui sera fait pour attirer les visiteurs dans le parc et dans le village adjacent ainsi que les médias utilisés. Il indiquera aussi les moyens mis en place afin de décrire le parc, la façon dont les visiteurs doivent préparer leur séjour et les dangers qu'ils peuvent rencontrer;
- **Un guide touristique du parc**, permettant aux visiteurs d'identifier les limites du parc, incluant les secteurs d'activité et d'hébergement. Ce guide devra également préciser le potentiel, les activités et les services offerts par le village d'accueil et ses environs.

Plan de communication : Ce document sera destiné aux résidents du village touché. Il aidera ces derniers et ceux du Nunavik à développer et à tirer avantage du tourisme et des autres possibilités économiques associées au parc.

Plissement : Phase tectonique aboutissant à la formation de plis.^a

Polygone : Forme périglaciaire fréquemment rencontrée en milieu de toundras et dont les dimensions varient beaucoup : de quelques mètres à plusieurs dizaines de mètres.^a

Protérozoïque : Deuxième éon du précambrien. Le protérozoïque s'échelonne de 2 500 Ma à 590 Ma avant aujourd'hui.^b

Roche moutonnée : Se dit d'une roche convexe, polie et striée par l'action glaciaire.^a

Saison sans gel : Époque de l'année marquée par l'absence de gel.^a

56 Table d'harmonisation : Comité mis en place à la suite de la création d'un parc et regroupant des intervenants locaux et régionaux afin d'harmoniser leurs actions et activités en périphérie du parc. Ils conseillent également la direction du parc dans sa mise en valeur et sa gestion.

Talus : Accumulation chaotique d'éboulis au pied d'un versant, d'une falaise.^a

Till : Dépôt glaciaire hétérogène, non consolidé. Il est composé, en proportions variables, d'argile, de limon, de sable, de gravier et de pierre.^a

Till bosselé : Groupe de petits monticules évasés présentant parfois une dépression centrale. On présume que ces tills bosselés résultent de la stagnation et de la fonte d'une masse de glace.^c

Traînée morainique sous abri : Alignement de *till* du côté aval d'une butte rocheuse résistante modifiée par l'action du glacier.^b

Vallée glaciaire : Vallée large à fond plat qui s'élargit par sapement aux rebords à forte pente en roche résistante et de profil en U.^b

Vasculaire, plante : Réfère à un tissu végétal ou à une région consistant en un tissu conducteur, le xylème ou le phloème, ou donnant naissance à ce tissu.^f

Zonage : Dans les parcs, le zonage divise le territoire en portions ayant des prescriptions particulières relatives à la fragilité et à la capacité de support des ressources.



8 Bibliographie

- AGENCE PARCS CANADA (2000). *Intacts pour les générations futures? Protection de l'intégrité écologique par les parcs nationaux du Canada, Vol. 1 Le temps d'agir*, rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, Ottawa, 21 pages.
- AYOTTE, G. (1994). *Glossaire de botanique : Autoformation*, Sainte-Foy, Multimondes, 616 pages.
- CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (1992). *Convention des Nations Unies sur la diversité biologique*.
- CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS ET CONVENTIONS COMPLÉMENTAIRES (1998). Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 754 pages.
- COUTURIER, S., D. JEAN, R. OTTO et S. RIVARD. 2004. *Démographie des troupeaux de caribous migrateurs-toundriques (Rangifer tarandus) au Nord-du-Québec et au Labrador*. Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Nord-du-Québec et Direction de la recherche sur la faune. Québec. 59 pages. et annexes.
- GENEST, C. G. (2000). *Dictionnaire de géomorphologie*, Trois-Rivières, Société de géographie de la Mauricie inc., 437 pages.
- LANDRY, B. ET MERCIER, M. (1992). *Notions de géologie 3^e édition*, Mont-Royal, Modulo, 565 pages.
- PARENT, S. (1990). *Dictionnaire des sciences de l'environnement*, Ottawa, Broquet, 748 pages.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE (1997). *Géologie et géomorphologie de la région du Cratère du Nouveau-Québec, Nunavik*, préparé par R.-A. Daigneault, Direction des parcs québécois, Québec, 128 pages et cartes.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES (1980). *Les Nunamiut. Inuit au cœur des terres*, préparé par M. Vézinet, Québec, 151 pages.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1982). *Les parcs québécois, 1. La politique*, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 70 pages.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1982). *Les parcs québécois, 2. L'organisation du réseau*, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 139 pages.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1985). *Pitsiataugik... « Que l'on te protège »*, Direction de l'aménagement, Service de la planification du réseau, deuxième édition, Québec, 176 pages et carte.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1986). *Les parcs québécois, 7. Les régions naturelles*, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 257 pages et carte hors texte.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE (1992). *La nature en héritage, Plan d'action sur les parcs*, Direction générale du plein air et des parcs, Québec, 22 pages et cartes.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS (2000). *État des connaissances. Parc des Pingualuit*, Direction de la planification et du développement des parcs, Québec, 133 pages.

58

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS (2001). *Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social. Parc des Pingualuit*, Direction de la planification et du développement des parcs, Québec, 172 pages et annexes.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS (2002). *La politique sur les parcs. Les activités et les services*, Direction de la planification des parcs, Québec, 95 pages.



Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : (418) 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : (418) 646-5974

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 

